Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 rabiaa II 1442
4 Décembre 2020

N° 89

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2686**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2691**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2699**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2702**
Avis aux créanciers..... **2712**
Convocations
Sociétés anonymes **2713**
Autres sociétés **2723**
Divers
Avis au public..... **2723**
Rectificatifs **2724**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

OPTIMALOGISTIC

Société anonyme

Au capital social de 5.715 DT

Siège social : 15 Avenue de Carthage, 2ème étage, 1002, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1601996/G/A/M/000

En vertu du PV de l'AGE du 15/11/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 365 dinars pour passer de 5 715 dinars à 6 080 dinars et ce par la création de 73 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune majorée d'une prime d'émission d'un prix unitaire de 3 182,123 dinars correspondant à une valeur globale de 232 295 dinars. En conséquence, la valeur globale de l'augmentation prime d'émission incluse sera de 232 660 dinars.

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital visée ci dessus à ANAVA SEED FUND, et à Kepple West Africa.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

L'assemblée a donné à Mr Maher Chakroun tout pouvoir ou à quiconque qui le représente pour achever les procédures d'augmentation de capital.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés au crédit d'un compte indisponible intitulé "Augmentation de capital" ouvert dans les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence BIAT Agence avenue Habib Bourguiba IV (59), sous le numéro 08 307 0005932009023 63 et ce jusqu'à la réalisation de ladite augmentation.

Le PV de l'AGE a été enregistré le 16/11/2020 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Tunis Avenue la station sous l'enregistrement n°20505738, quittance n°M049545 et a fait l'objet de dépôt au bureau régional de l'RNE le 26/11/2020 selon le reçu n°AC081902020.

2020X01711SANB2

TUNISIE REPRESENTATION & EQUIPEMENT

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : sis au 22 bis, rue de l'Energie atomique (ex. rue 8609) Z.I, la Charguia 1- 2035 - Tunis

RC n° : B17641997

MF : N°002700G/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 6/11/2020, déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 11/11/2020 sous le n°AC011812020.

L'assemblée générale décide l'augmentation de capital de la société de 1.000.000 DT à 1.250.000 D, par la création de 25.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 DT chacune, à souscrire en numéraire et à libérer au totalité à la souscription, soit un montant de 250.000 dinars.

L'assemblée décide aussi de renoncer au droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Le dépôt des fonds provenant de la souscription sera au compte courant de la société n°08003000511096777497 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie 70,72 Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis.

2020402494SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 1.777.620 dinars

Siège social : Pole El Ghazala des Technologies de La Communication

Route de Raoued, Cité El Ghazala 2083 Ariana

Identifiant unique : 1123386/X/A/M/000

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : VIAMOBILE

Forme juridique : Société anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000) Dinars.

Siège social : Pole El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued, Cité El Ghazala 2083 Ariana.

Objet social : Développement et l'exploitation de logiciels informatiques,

Durée : 99 ans

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes

de sociétés 1er Bureau - Tunis le 20 octobre 2020, Enregistrement n°20705748, Quittance n°7302 a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de l'Ariana (Centre National du Registre des Entreprises - Tunis) le 26 novembre 2020 sous le numéro AC031912020.

Nombre d'actions à souscrire : Cent soixante deux mille cinq cents (162.500) actions à souscrire entièrement en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque de l'Habitat (BH) Agence Le Diplomate - Tunis sous le numéro 14809809300700183411 dans un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital».

Délai de souscription : Quinze (15) jours avec possibilité de clôture anticipée en cas, de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription,

Valeur nominale des actions à émettre : Vingt (20) Dinars chacune,

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet. Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est, employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2020402499SANB2

Augmentation de capital

DISWAY TUNISIE SA

Siège social : 25, Rue 8612 ZI La Charguia 1 Tunis

Capital social : 10.000.000 dinars

MF : 1035831/E

1- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 20 décembre 2019 sous le numéro 19508730 et quittance 117584 dont une copie est déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro AC 011922020 en date du 26 novembre 2020, il a été décidé l'augmentation du capital social par compensation du compte courant associé et une partie de l'emprunt obligataire d'un montant de 2.825.190 dinars par la création de 282.519 actions nominatives de 10 dinars chacune.

2- Dénomination sociale : DISWAY Tunisie SA

3- Siège social : 25 Rue 8612 ZI Charguia 1 Tunis

4- Forme juridique : Société Anonyme

5- Objet social : Vente en Gros du Matériel Informatique

6- La durée : 99 ans depuis sa constitution 2008

7- La date et lieu du dépôt des statuts : 17 janvier 2008 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis

8- Le nombre des actions à souscrire contre conversion du compte courant associé et une partie de l'emprunt obligataire est la somme dé 282.519 actions.

9- L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019 a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription relatifs à l'augmentation de capital de la société «DISWAY TUNISIE», en conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital. Cette renonciation s'est traduite par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

10- La valeur nominale des actions à émettre est de 10 dinars chacune.

11- Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : tous les actionnaires ont le droit de se présenter aux assemblées générales quelle que soit leur participation au capital pour chaque action correspond une voix.

2020402504SANB2

SOCIETE BH RECOUVREMENT

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2020, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 13 mai 2020 sous le n°20801673, quittance n°M030353, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 28/8/2020 sous le n°202067061, il a été décidé :

- La nomination du cabinet Walid Tlili en qualité de commissaire aux comptes de la société, pour un mandat d'une durée de trois ans relatif aux exercices 2020 - 2021 - 2022.

2020402507SANB2

SOCIETE BH RECOUVREMENT

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 Mars 2020, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 13 mai 2020 sous le n°20801672, quittance n°M030350, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 01/9/2020 sous le n°202068153, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Nadhir Rebai en sa qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de trois ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

2020402508SANB2

Notice d'augmentation de capital en numéraire

GALLIEN PHARMACEUTICALS «Ex COOPER TUNISIE»

S.A au capital de 10 795 000 DT

Adresse : Rue du Lac Biwa, Résidence Meriem Les Berges du Lac 1 Tunis, Tunisie

ID : 1185853V

Il est porté à la connaissance au public, qu'en vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/10/2020 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le bureau - Tunis le 27/10/2020 sous le n°10505995 Quittance n°7579. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société à hauteur de 4 857 750 DT pour le porter à 15 652 750 DT et ce suivant les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'augmentation :

4857 750 DT

- Nombre d'action à souscrire :

485 775 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire et à libérer au minimum de quart

- Objet de la société : l'étude, la fabrication, la transformation, le dosage, le contrôle et la vente de tout produit pharmaceutique destiné à être utilisée en médecine humaine ou vétérinaire ainsi que les produits diététiques, hygiéniques destinés aux soins corporels.

- Durée de la société : 99 ans

- Date et lieu du dépôt du PV portant augmentation du capital : le PV de l'AGE du 20/10/2020 a été déposé au registre national des entreprises le 30/11/2020 sous le Numéro AC011932020.

- Date de jouissance des actions : 01/01/2021.

- Les fonds seront déposés dans un compte indisponible ouvert à Tunisian Saudi BANK agence les Berges du Lac sous le n° :

21 013 013 4042 00138 004

- Délais de souscription : la souscription au public est ouverte pendant 15 jours à compter du 01/12/2020 au 15/12/2020 inclus.

2020402527SANB2

Notice légale

Notice légale à l'occasion de la libération d'une partie de l'augmentation de capital décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2020

Société «THERA SA»

Capital social : 24.000.000 TND

RNE : 1017855L

Siège social : Lot n°20, Zone Industrielle El Agba 2087, El Hrairia, Tunis

1- Renseignements généraux concernant la société :

Dénomination et siège social : Société THERA SA, Lot n°20, Zone Industrielle El Agba 2087, Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution et durée : La société a été constituée le 28/8/2007 pour une durée de 99 ans

Objet social : La société a pour objet la fabrication des médicaments et des produits pharmaceutiques

Capital social : Le capital social s'élève à 24.000.000 dinars divisé en 240.000 actions de valeur nominale 100 dinars.

2- Renseignements relatifs à l'opération : La Société THERA à l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 février 2020, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de dinars (6.000.000DT) pour le porter de dix huit millions de dinars (18.000.000 DT) à vingt quatre millions de dinars (24.000.000DT) par l'émission de 60.000 actions nominatives d'une valeur nominale de cent dinars (100DT) l'action qui ont été totalement souscrites et libérés à concurrence de deux millions dinars.

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la dite assemblée a fixé, lors de sa réunion du 16/11/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine

Tunis, le 20/11/2020 sous le n°20703265 Quittance n°M073584, demande aux actionnaires la libération de deux millions dinars (2.000.000DT), chacun à concurrence de sa mise et des actions qu'il a souscrites et ce dans le compte bancaire indisponible ouvert à cet effet au nom de la société à la Banque de Tunisie Agence Sousse sous le n°0550 0000 0220 8715 8064, dans un délai de 15 jours après la publication de l'appel au JORT.

2020402528SANB2

Les Services Pharmaceutiques à domicile

SERPHADOM

SA au capital de 600.000 dinars

Siège social : Rue 8603 Z.I La Charguia 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0024580 M

1- Suivant un premier acte sous seing privé en date du 21 Juin 2020 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 4 Août 2020 enregistrement n°20705354 quittance n° 86374, l'assemblée générale de la société Serphadom a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2019

2- Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 21 Juin 2020 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 4 Août 2020 enregistrement n°20805352 quittance n°86372 et le 5 Août 2020 enregistrement n°20805352 quittance n°86677, le conseil d'administration de la société Serphadom a décidé :

- D'accepter la démission de Madame Souad Blaiech ép. Elloumi de ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 21 Juin 2020 et lui a donné quitus entier et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice de ses fonctions de PDG.

D'Elire Monsieur Youssef El Ghoul, qui a accepté, en tant que Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur pour les exercices 2020 et 2021 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2022 statuant sur l'exercice 2021 et avec les pouvoirs les plus étendus mentionnés dans l'acte.

- De maintenir les fonctions de Monsieur Hazem El Ghoul en qualité d'administrateur délégué avec les mêmes pouvoirs cités précédemment

Un original de chacun de ces actes ainsi que les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019 ont été déposés au centre national des registres des entreprises en date du 11 Août 2020 sous le numéro 202062383.

2020402530SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CACTUS PROD S.A.R.L

Capital : 1 200 000,000 DT

M.F : 0827432Q/A/M/000

R.C : B0122072006

Siège social : 53 Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac Tunis 1053

C.N.S.S : 154260/30

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 18 novembre 2020 sous le numéro 20706921 quittance n°88165 déposé au registre national des entreprises le 23/11/2020 quittance n°2020110487.

Mme Hela Gharbia a été désignée Gérante de la société.

2020T01170SRLB2

Société condor

02 rue Kamel Atatürk Tunis

MF : 0898142AAM000

RC : B0153782004

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10/9/2013 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 30/9/2020 quittance 66068 sous n°20803148 et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises sous n°202034375 du 4/6/2020. Il a été décidé de donner son accord à la société «Island Events» pour vendre 500 parts sociales à la SOCIETE MC CONSULTING.

2020R02620SRLB2

Société condor

02 rue Kamel Atatürk Tunis

MF : 0898142AAM000

RC : B0153782004

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/02/2016 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 2/03/2016 quittance 21747 sous n°16801037 et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises sous n°202034375 du 4/6/2020.

Il a été décidé de donner son accord à monsieur Moez Chaabane pour vendre 500 parts nominatives de valeur cent dinars à la société MC CONSULTING et qui représente 260 parts nominatives de valeur de cent dinars, à la société la petite Goulue et qui représente 60 parts nominatives de valeur de cent dinars, à la société restaurant le Regent et qui représente 60 parts nominatives de valeur de cent dinars, à la société Restaurant le Malouf et qui représente 60 parts nominatives de valeur de cent dinars, à la société Café la Fontaine et qui représente 60 parts nominatives de valeur de cent dinars.

2020R02621SRLB2

Société Maritime Tuniship

Société à responsabilité limitée

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

sous-seing privé en date du 21/8/2020 enregistré à la recette des finances de Radés le 21/9/2020 sous le n°20902246, Quittance n°M045400, et déposé au registre national des entreprises en date du 27/11/2020 sous le n°2020113232, l'assemblée décide à l'unanimité l'approbation de la décision de l'augmentation du capital social à 600.000 mille dinars divisé en 60000 parts de 10 dt et par suite la rectification de l'erreur portante sur l'omission de l'insertion de la décision d'augmentation du capital social survenu au procès-verbal du 20/7/2018 enregistré à la recette des finances de Radés le 29/8/2018 enregistrement sous le n° 18702260, Quittance n° M054103 publié au journal officiel n°155 de l'année 2018 le 22/12/2018.

2020R02638SRLB2

Société "ATLAS"

SARL au capital de 85 000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 1,5 - Sfax

Suivant procès verbal de l'assemblée générale réunie le 9 décembre 2017, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 17 Janvier 2018 quittance n°M006805 Enregistrement n°18800209, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance en date du 13 décembre 2018 numéro du dépôt de la demande 201859369, il a été décidé l'approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes du même exercice, et il a été décidé aussi le renouvellement du mandat du gérant Mr Mohamed Ben Mohamed Ben Jemaa pour une période de trois ans allant du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

2020X01708SRLB2

Sté WEATHERFORD OIL TOOL GMBH

Succursale Tunisie

Identifiant unique : 4241J

Il appert de l'assemblée du conseil d'administration tenu à Hannover en date du 10/8/2020 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax en date du 5/10/2020 sous le n°20803208 quittance n°M058520, dont 1 exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 13/11/2020 sous le numéro 2020106832, que les associés ont désigné Mr Ilyes Hdiji titulaire de la carte d'identité nationale n°08159298 au lieu de Monsieur Mohamed Riadh Chebata titulaire du passeport n°189859245 pour être le mandataire légal de la société en Tunisie avec les pouvoirs nécessaires pour représenter la société dans tous les actes se rapportant à son activité en Tunisie comme il est indiqué dans le dit procès du conseil d'administration.

En aucune circonstance cette procuration ou toute autre autorité ne donne au mandataire le pouvoir de déléguer tous ou partie des pouvoirs qui lui sont conférés.

2020X01714SRLB2

Sté WEATHERFORD DRILLING INTERNATIONAL BVI LTD

Succursale Tunisie

Rte de Gabès Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique : 1057464W

Il appert des résolutions du seul directeur de la société weatherford drilling international BVI LTD en date du 22/7/2020 enregistrées à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 5/10/2020 sous le n° 20803207 quittance n°M058513, dont 1 exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 13/11/2020 sous le numéro 2020106845, il a été décidé la nomination de Mr Ilyes Ddiji titulaire de la carte d'identité nationale n°08159298 en remplacement de Mr Karl-Georg Schneider titulaire du passeport n°C4KM1JHY9 en tant que représentant légal de la société weatherford Drilling International BVI LTD branche de Tunisie avec les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société en Tunisie comme il est indiqué dans la dite procuration.

2020X01715SRLB2

Société EL ALIA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200 000 DT

MF : 1501398/H/A/M/000

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok Grombalia, Nabeul

Suivant acte de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EL ALIA tenu au siège social de la société en date du 5 novembre 2020, enregistrée à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia en date du 6 novembre 2020 sous le n°20503755 Quittance n°M067009, les porteurs des parts sociales de la société EL ALIA ont décidé :

- D'augmenter le capital de 100 000 Dinars en numéraires, cette augmentation a été réalisée.

- Modifier l'article 7 des statuts ainsi que le capital social est fixé la somme de trois cent mille dinars (300 000) divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune, numérotées de 1 à 3 000.

Un exemplaire de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EL ALIA, sus mentionnés ont été déposés au Centre Nationl du Registre Des Entreprises de Nabeul en date du 24/11/2020 sous le n°2020111542.

2020402491SRLB2

Approbation des états financiers

Renouvellement des mandats de gérant et du commissaire aux comptes

Société IMPACT IMMOBILIERE

S.A.R.L. au capital de 200 000 dinars

Siège social : 21, Rue Ibn Bassam, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant unique : 924127 C

Du P.V. de l'A.G.O du 23 septembre 2020 enregistré à la R.F. Cité Mahrajene le 1 octobre 2020 sous le n°20804640 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 2 octobre 2020 sous le n°202079692, il appert que l'assemblée a décidé :

1- L'approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

2- Le renouvellement de mandat de gérant Monsieur Mohamed Naceur Jeljeli pour une durée de trois (3) années finissant lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

3- Le renouvellement du mandat de Madame Néjiba Chouk en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020402492SRLB2

Société de Conditionnement des Huiles - S.C.H

SARL en cours de liquidation

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

Capital social : 4.000.000 dinars

M.F : R.N.E : N°1544712G

En vertu du p.v de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20-9-2020 enregistré le 9-11-2020 à la recette des finances de Sousse (cité Riadh) sous le n°20801775 quittance Mo45597, déposé au registre national des entreprises le 17-11-2020 (dossier n°2020107671), les associés ont décidé de clôturer les travaux de liquidation et de donner quitus au liquidateur.

2020402495SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société juris Tunisie

SUARL au capital de 1.000 dinars

Route Mahdia Km 1.5 Av Dhafrallah Khan n°54 - Sfax

I.U : 1594339H

Suivant P.V de l'A.G.Extraordinaire en date du 26 octobre 2020 enregistré à R.E.A.S à Sfax le 2 novembre 2020 sous le n°20505380 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 9 novembre 2020 sous le n°2020103845, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Sofiène Ayadi en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Route Mahdia km 1,5 Avenue Dhafrallah Khan n°54 - Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2020X01710SRUB2

CO.EX

SUARL - Capital : 150.000 D.T

Identifiant unique : 1645177 R

En vertu d'un procès-verbal enregistré à la recette des finances Montplaisir, le 26 novembre 2020, sous le n°20805536 quittance n°M082135, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises, sous le n°2020113456 l'associé unique a décidé ce qui suit :

I- Cession des parts :

- Aux termes des articles 6-7 et 8 des statuts après modification, Mr Mohamed Hitana cède et vend la totalité de ses parts sociales dans la société qui sont égales à 1000 parts à raison de 150 D.T l'une dont le montant global s'élevant à 150.000 D.T, et ce à Mr Mehrez Manai.

Et dès la signature du dit procès :

- Mr Mehrez Mana, devient le propriétaire et l'associé unique, ainsi le seul souscripteur des actions :

1000 parts x 150 D.T = 150.000 D.T.

II- Nomination d'un nouveau gérant :

Aux termes des articles 9 et 10 des statuts, Mr Mehrez Manai, est nommé gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus en remplacement de Mr Mohamed Hitana.

2020402510SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bab Aljazira le 3/11/2020 Reçu n°54811 enregistrement n°20202704 Monsieur Adel Ouni a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Sidi Marjani n°7 Tunis à usage de tout commerce à Mr Housine Gnichi.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile 3 bis rue Sidi Tinji Tunis dans un délai de 20 jour après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal el Sabeh en date du 6/11/2020.

2020T01157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 23/11/2020, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur à Tunis le 24/11/2020 (quittance n° M55535 enregistrement n°20202822). La Société FOURNELEC ayant son siège social au 14 Rue Mahmoud Bourguiba 1000 Tunis Identifiant Unique n°0000542C a vendu à Mr. Khemais Ben Ghorbel CI n°00261812 demeurant 14 Rue de la commission à Tunis le fonds de commerce sis 14 Rue Mahmoud Bourguiba à Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Hafedh Doghri avocat à son cabinet sis au 7 Rue Mahmoud Bourguiba 1er étage 1000 Tunis RP dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié dans le journal Assahafa du 28/11/2020.

2020T01158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Tarek Ibn Zied Bizerte le 24/11/2020 sous le n°20204947 quittance n°M067703 Mme Wafa Bent Naceur Bellah CIN n°06352252 a vendu à Mme Sabrine Bent Ridha Ben Nacef CIN n°08991848 le fonds de commerce sis à la rue Mohamed Rjiba n°5 Bizerte exploité pour tout commerce :

Les oppositions seront recevables chez Maître Rached Mechergui à son bureau au n°22 rue Mohamed Ali Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 29/11/2020.

2020T01159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/11/2020 enregistré à Nabeul le 18/11/2020 Quittance n° MO104190, enregistrement n°20204907 Mme Faten Aouini, C.I.N n°09762942, a cédé à Mme Jihen Benhajla, n° CIN 06423519, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Hédi Wli Hammamet.

Les oppositions doivent être adressées au Bureau de Maître Labib Boulila sis à 63 Place des Martyres Nabeul et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au Jort.

Cette annonce est parue dans le journal Essabah du 25/11/2020.

2020T01160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances El Mourouj le 27/11/2020 sous n°20204278 quittance n°M066813 la Société Souabni pour Travaux de Sécurité représentée par Mr Aymen Souabni CIN n°07399046 a vendu à Mr Sofiene Ben Mustapha Mahfoudhi CIN n°08566260 tout le fonds de commerce exploité pour tous commerce sis au n°19 avenue des Martyrs El Mourouj 1 Tunis. Toutes les oppositions doivent être adressées chez le Maître Saloua Wertani à son adresse 75 avenue de Carthage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 01/12/2020.

2020T01163FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 24/11/2020 n° du Reçu M055200 n° d'enregistrement 20202340 Mme Ibtissama Waadhour, a vendu la totalité du fonds de commerce (vente robe de mariage) sis à l'avenue Habib Bourguiba Tinja à Mme Bochra Ben Said.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à l'Av. Habib Bourguiba Tinja et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce au JORT.

Un extrait de vente a été publié au journal «Alchourouk» le 27/11/2020.

2020T01171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Essahel 45 avenue de la gare Tunis le 30/11/2020 quittance n°MO45611 enregistrement n°20201914 Mme Ennamcha Bent El Aziz Taghoutia CIN n°02472604 a vendu à Mme Rima Bent Mahmoud Nakaoui CIN n°05447929 la totalité du fonds de commerce exploité pour vente fruits secs sis à la place Bellevue avenue 15 octobre El Ouardia Tunis.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse Imm. E32 appt n°711 cité El Habib Lycée Ezzahra Ben Arous pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT

Cet avis a été paru au journal Le Temps du 02/12/2020.

2020T01172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 27/11/2020 quittance n°MO79962 enregistrement n°20204237 Mme Najoua Bent Habib Ayari CIN n°04755913 a vendu à Mr Chaanabi Ramzi CIN n°07303444 la

totalité du fonds de commerce exploité pour location vente et achat de robe de mariage sis au n°242 avenue Ibn Khaldoun cité Ettadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse n°2 rue Sinaa cité Ettadhamen Ariana pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

2020T01173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de la Gare Tunis le 01/12/2020 quittance n°M051935, enregistrement n°20206081 Mr Salem Ben Mohamed El Jeni CIN n°06580833 a vendu à Mr Rafik Ben Amor Hmila CIN n°00786228 la totalité du fonds de commerce exploité comme cafétéria - buvette sis au n°24 - 26 avenue de la Liberté Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront déposées chez l'avocat Maître Adel Maddouri à son bureau n° 49 avenue Habib Bourguiba Mégrine pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

2020T01175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette de Gafsa le 23/11/2020 quittance n°M031881 Mohamed Toauhria a vendu le fonds de commerce exploité cité Moulla Gafsa qui a pour objet commerce les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Imen Ennourri les vingt jours de la parution de cet avis ou Jort. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 24/11/2020.

2020R02613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances Charguia le 10/11/2020 (Reçu 11056 enregistrement n°20208336. La Sté Farhat exploitation des restaurants a vendu à Mr. Zitoun Borhen le restaurant sis à la Rue 8612 Charguia 1 - 2035 cité Kavia Tunis. Toute opposition devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au jort, entre les mains de Mr. Borhen Zitoun au n°1 rue Hédi Cheker la Goulette Tunis.

Cet avis est annoncé au journal Essabeh de 21/11/2020.

2020R02615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 13/11/2020, enregistré à la recette des finances à Hammam Sousse en date du 18/11/2020, quittance 80205 enregistrement n°20205606, Bessem Ben Younes Ben Taieb Jaidi, titulaire de la carte d'identité n°08481254, a vendu à Mohamed Jomaa Ben Sghaier Mahjoub, titulaire de la carte d'identité n°02826609 au bénéfice de sa femme Salima Bent Hssan Ben Ali Chaka, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné salon de thé, catégorie 2, nommé «Bridge» situé à l'avenue la victoire 4011 Hammam Sousse, surface 160 m².

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez maître Arbi Ghnia, avocat rue Mongi Bali, immeuble Najjar, 2ème étage, bureau n°07 - Kairouan.

Cette annonce a été publiée le 21/11/2020 aux journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 21/11/2020.

2020R02617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances de la goulette le 18/11/2020, quittance n°M86202, Mr. Majdi Zwari a vendu à Mme Saida Guennichi et Montasar Zayani, le fonds de commerce pour tout commerce et *PRET A PORTER* situé au 254 bis av Bourguiba Elkram Tunis. Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication au JORT publiée au journal «El Chourouk» du 26/11/2020.

2020R02626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances de la goulette le 17/11/2020, quittance n°M86006, Mr. Majdi Zwari a vendu à Mme Saida Guennichi et Montasar Zayani, le fonds de commerce *vente articles parisiens* situé au 254 av Bourguiba (au bord de l'Av. Mongi Bali) Elkram Tunis. Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication au JORT.

Avis publié au journal «El Chourouk» du 26/11/2020.

2020R02627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/11/2020, quittance n°M86198, Mr. Majdi zwari a vendu à Mme Saida Guennichi et Montasar Zayani, le fonds de commerce pour tout commerce situé au 254 av Bourguiba Elkram Tunis. Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours au plus tard à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» du 26/11/2020.

2020R02628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 mars 2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19 mars 2020 enregistrement n°2020150Z reçu n°M036010 la société Lina Peint Identifiant unique 1280017Z représentée par son représentant légal vend à la Société M'barek quincaillerie Identifiant unique 1655495J représentée par son représentant légal la totalité du fonds de commerce situé à GP1 Mnaret El Hammamet 8056 avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur domicilié à GP1 Mnaret El Hammamet 8056.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Achourouk en date du 28/11/2020.

2020R02633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Saloua Achour en date du 24/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 25/11/2020 quittance n°M027972, enregistrement n° 20201540, Monsieur Makram Ben Hédi Ben Kmais Thib titulaire de CIN 06300614 a cédé à Monsieur Mohamed Ben Abdesslem Ben Amor Soltan titulaire de CIN 01814252 le fonds de commerce exploité pour le commerce de la viande et dérivé en détail dans le local situé à la rue de l'Environnement Bir Elbay 2055, Hammam Chat. Les oppositions doivent être adressées au Maître Saloua Achour demeurant à la rue Mouhamed 5 Grombalia, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux La Presse et Essahafa du 28/11/2020.

2020R02634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/10/2019 et enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 16/12/2019 Mr Habib Ben Amara demeurant à Beni Khalled a vendu à Mr Tawfik El Yaakoubi le fonds de commerce exploité en une quincaillerie avec tous ses éléments, le prix de la vente soit dix mille dinars est consigné entre les mains de l'acheteur, toute opposition sera portée entre les mains de Maître El Habchi Abir à son étude sise à l'Avenue Mahmoud Bel Hassen - Beni Khalled dans le délai de vingt jours de la date de publication au J.O.R.T.

La présente annonce est parue sur le journal Chourouk le 27/12/2019.

2020R02640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit le 21/9/2018 et enregistré à la recette des finances de Jendouba (quittance n° M028209) Mr Houssem Ben Mostfa Triki carte d'identité n°07813000 a vendu à Mme Salwa Triki carte d'identité n°07941524 demeurant à Faj Rih Ain Drahem Jendouba la totalité de sa part du fonds de commerce exploité au commerce sis au quartier Habib Thamer Jendouba. Mr Zeyd Ben Mostfa Triki (carte d'identité n°07893205) et Mme Garbi Neila (carte d'identité n°07783862) ont aussi vendu leur parts du même fonds de commerce à Mme Salwa Triki.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mme Salwa Triki à son adresse au quartier Tatwer Jendouba.

A partir de la publication de cet extrait au JORT et dans un délai n'excédant pas 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 8/12/2020.

2020R02647FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Jendouba le 6/11/2020, n° de reçu MO63584 , n° d'enregistrement 20203066 Ghzala bent Edhehbi Cherni titulaire de la carte d'identité nationale n°07854450 le 8/11/2002 vend et cède Rawaa Bent Khemais Afaia de la carte d'identité nationale n°07985463 au 17/09/2014 de la totalité du fonds de commerce est situé sur la route périphérique, rue Al Environnement à coté du salon de thé connu sous le nom Show Time en face du café connu sous le nom de café Al-Hadi écrit par le Maître Ben Youssef Anis titulaire de la carte d'identité nationale n°02577984 délivrée le 17/3/2007 matricule fiscal 0947225C/P/000 à la rue Tayeb El Mehiri 24 Jendouba Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au Maître Anis Ben Youssef Jendouba dans les 20 jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 28/11/2020.

2020R02648FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 26/11/2020 et enregistré à la recette des finances Yasminette le 30/11/2020, sous le n°20202406 quittance n°M042269 Mme Hafidha Ben Omar Krouma a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route Mourneg Km 7 Yasminette Ben Arous exploité entant que tout commerce à Sté Raja Commerce en gros son représentant juridique Mr Abderahmen Zarouk.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Mr Abderahman Zarouk le représentant juridique de Sté acheteur l'adresse sise à la Route Mourneg Km 7 Yasminette Ben Arous dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 02/12/2020.

2020R02651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 24/11/2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse sous le n°20202294 quittance n°M036880 Mr Nizra Ben Wannes Chafter CIN°05576275 et Mr Imed Ben Wannes Chafter CIN°05599177 ont vendu le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Torkya n°14 Sahloulle 1 Sousse pour exercer toute activité commerciale à Mr Abd Elwahed Ben Ali Farjallah CIN°07589061.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 26/11/2020.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de Maître Mounir Jrad sis à la Rue Senghor Immeuble ELYOMN Sousse.

2020S01329FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 16/11/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hallal le 18/11/2020 quittance 55856, n°20201826, Monsieur Mohamed Ali Zadem a vendu à Monsieur Sabri Chambah la totalité du fonds de commerce sis à cité Riadh 2 Ksar Hellal, exploité dans l'activité commerciale, et ce moyennant le prix de dix neuf mille dinars.

Les oppositions sont reçues chez Me Hichem Memmi dont le cabinet est à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

2020S01331FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 26/11/2020 à la recette des finances de Ouerdanine n° de quittance M014754 Enregistrement n°20200720, Hamdi Chtioui cède à titre de désistement la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux à Rafika Akik constitué d'un Salon de thé, Pizzeria et Crêperie sis à la Route M'saken Ouerdanine 5010 Gouvernorat de Monastir, soient les oppositions seront adressées à la demeure du bénéficiaire à la même adresse du fonds de commerce.

2020S01333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par vente de l'acte sous seing privé en date du 02/11/2020, enregistré à la recette des finances d'Eljem le 11/11/2020, n°M042756 quittance n°20201207, Mr. Abderrazzak Chalbi C.I.N n°03909802 vend à Mr Ameur Rjab C.I.N n°03954124 tout le fonds de commerce destiné comme restaurant avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue Habib Bourguiba Eljem et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Déposer au journal le Quotidien le 27/11/2020.

2020S01339FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 27/11/2020 Q/ MO56244 n° d'enreg 20205705 Héritiers Mezri Stambouli ont cédé à leur copropriétaire Lassad Stambouli la totalité de leur parts du F-C du local commercial sis à la rue de Tunis Rbat Monastir.

Les oppositions seront Envoyees à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 3/12/2020.

2020S01340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 25/9/2020 enregistré le 25/11/2020 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 20203029 et le n° de quittance M083587, M. Wassim Ben Zouhaier Chahed a vendu à M. Wissen Ben Med Ali Hmila tout le fonds de commerce situé à la rue du Martyr Ali Alaya, Msaken, Sousse, dont l'objet est vente des produits alimentaires de tout types. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur M. Wissem Hmila, situé dans le local du fonds de commerce sis à la rue du martyr Ali Alaya, Msaken, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 02/12/2020.

2020S01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette de Cité Riadh Sousse sous n°19201102 quittance MO36752 Mr Wissem Chatti C.I.N n°05537665 a vendu à Mr Zied Chatti C.I.N n°05575490 la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Mohamed Abdou n°23 Cité Riadh Sousse consistant à tout commerce. Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains du vendeur Mr Wissem Chatti sis à la Rue Ahmad Chawki Hiboun Mahdia.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 7/11/2020.

2020S01346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 01/9/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 14/10/2020 sous le n°20202917 reçu n°M048989, Monsieur Younes Ben Youssef Ben Younes Tbib, titulaire de la CIN 05756665 délivrée le 24/12/2019 a vendu son fonds de commerce sis à la rue Mohamed

Badra Midoun Djerba ayant pour activité principale «tout commerce» et maintenant «artisanat» avec tout ses éléments physiques et moraux à Monsieur Mohamed Ben Abdallah Ben Mosbeh Alhabib, titulaire de la CIN° 03451066 délivrée le 7/3/1995.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 27/10/2020 en Arabe p 23 et au journal "Le Quotidien" en français p 29.

2020X01696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/11/2020 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 23/11/2020 n° de quittance MO54973 n° d'enregistrement 20201998 Monsieur Abdelaziz Taktouk CIN 01296951 par procuration de Madame Naziha Taktouk et pour le compte de celle-ci CIN n° 08189429 a vendu à Monsieur Mongi Ben Khlifa CIN 05300918 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax, conçu pour vente de fruits secs avec tous les éléments corporels et incorporels cet extrait a été publié au journal Essabeh du 25/11/2020 n°200593. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur au local indiqué dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2020X01697FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation du 10/9/2020 enregistré le 4/11/2020 sous le n°M048465 par les notaires à Sfax Kais Karray et Mohamed Ali Karray madame Houria Affes CNI : 01139800 donne à son fils Ali Ben Ali Ben Ali Cheker CNI : 05387293 la totalité du fonds de commerce exploité Cafeteria type 1 dite "sity cofée shop" son registre de commerce n°A0884522018 sis à la rue 5 Août Immeuble Ennouri R.C 3000 Sfax su dit Ali Ben Ali Ben Ali Cheker devient le propriétaire de tout le fonds de commerce. Les oppositions seront reçues de l'acquéreur chez le notaire Kais Karray 15 rue Mallek 3001 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Achorouk" le 27/11/2020

2020X01713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 23-9-2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 16-10-2020, Sous le numéro n°40201877 quittance n°M077204, Mr Mehrez Ben Amor a vendu à Mme Fehria Jertila la totalité du fonds de commerce exploité comme vente et réparation des appareils électroniques qui est en activité sis à la rue Ibn Khaldoun Zarzis Médenine.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteuse à son domicile élu cabinet Maître Mohamed Ali Zaoui sis Av Farhat Hached Imm tanol 3ème étage Zarzis Médenine et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT. La vente a été publiée au journal Echourouk le 10-11-2020.

2020X01716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 16/10/2020, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 20/10/2020 sous n°20201891 Quitus n°M077616 Madame Mecharek Abir, titulaire de la carte d'identité nationale n°09103447 a vendu à Madame Mazouzi Raja, titulaire de la carte d'identité nationale n°05785569 la totalité du fonds de commerce exploité à un local situé à la rue Mohamed Ali Zarzis consistant à un café connu «café ASSADA» Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local situé à la rue Mohamed Ali Zarzis dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Avis publié au quotidien «Chourouk» le 20/11/2020.

2020X01717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé légalisé le 16/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 16/11/2020 sous n°206647 quittance n°M049383 Monsieur Makram Saad titulaire de CIN 05816252 délivrée le 8/4/2004 a vendu à Madame Rafika Touati titulaire de CIN 3391840 délivrée le 24/8/1995, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet vente de produits divers exploité au local Rue de la République Menzel - Gabès, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acquéreur élisant son domicile à l'adresse du fonds de commerce et ceci dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux 2 journaux quotidiens El Chourouk n°10672 et Le Quotidien n°6040 sous n°IP220/10832, le 21/11/2020.

2020X01719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 20/11/2020, enregistré à la R.F route Gremda Sfax le 25/11/2020 quittance n°M075815 enregistrement n°20202265 Madame Lahiani Nissaf CIN n°01242576 sis à la Rue Mohamed Jaraya n°44 Gremda Sfax a vendu à Madame Bouhlel Fatma CIN n°05266623 sise à la rue Palestine n°216 Gremda Sfax le F.C qui consiste en une librairie nommée «Librairie cité Elnaceer» sise à la

Route Gremda km 7.5 Markez suhnoun Sfax, identifiant unique 0442382L.

La vente Englobe seulement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à la vendeuse Madame Lahiani Nissaf CIN n°01242576 à son adresse sus indiquée où est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens Assabbah et le Temps du 28/11/2020.

2020X01721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5/10/2020 enregistré à la recette des finances Rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 7/10/2020 sous n°20203050 reçu n°MO93467. Mallouli Jamel Eddin Ben Habib titulaire de la C.I.N n°08401477 délivrée le 13/11/2004 sis à la rue Thamer avenue Med Mahfoudh El Ain n°14 Sfax a vendu à Oussema Ben Abderrezzek Wali titulaire de la C.I.N n°08857451 délivrée le 26/6/2007 sis à l'avenue Thamer rue Poète Med Baklouti el Ain Sfax tout le fonds de commerce représentant vente et réparation des panneaux solaires sis à l'avenue Majida Boulila rez-de-chaussée immeuble Mokthar Gamgui Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai légal à l'adresse du bureau du Maître Jammoussi Faouzi situé à l'Immeuble AL INTILAKA Esc B2 1er étage Sfax.

Dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah le 27/11/2020.

2020X01729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22 août 2020, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 11/11/2020 sous le n°202060010, quittance n°107822, Monsieur Moez Ben Mohsen Kobbi, demeurant à l'avenue de Martyrs impasse 12 El Ain, Sfax, a cédé à la société Ben Yaghlan et CIE, Sarl, identifiant unique 033164A, demeurant au 10, rue Mustapha M'barek- Tunis, représenté par son gérant, l'ensemble du fonds de commerce à exploiter dans le magasin BRB2 sis à l'avenue Hédi Nouira Nasr II Ariana avec les éléments incorporels indiqués dans ledit contrat de vente à usage de tous commerces.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est au 5 Rue Riadh Mutuelle ville Tunis et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien «Chourouk» du 17 novembre 2020.

2020402490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé signé et légalisé le 30/9/2020 et enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 11/11/2020 sous le numéro 20203985 quittance numéro M076770 ; Mr Hannachi Itab a cédé à Mr Ali Mokded la totalité du fonds de commerce y compris les éléments corporels et incorporels dont le nom commercial ECOCLEAN ayant et exploité comme pressing, sis à 10 rue Jardins El Menzeh derrière la foire jardins El Menzeh El Mnihla, les murs étant la propriété de Mr Ahmed Cherni.

Toute opposition doit avoir lieu auprès de l'acquéreur élisant domicile cabinet maître Mohamed Salah Ghouma, 26 rue Ahmed Tlili 2ème étage bureau n°23 et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T

Cet extrait est publié au quotidien Echourouk le 25/11/2020.

2020402493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche le 23 novembre 2020, quittance n°M063995 Enregistrement 20204571, Monsieur Hadi Ammar a vendu à Monsieur Mohammed Garbi. Le fonds de commerce exploité comme Mécanique Voiture et vente pièces de rechange, n°2 rue Belhsan Ben Chaaben Omran Tunis. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur dans le local vendu, et ce dans les vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 28/11/2020.

2020402509FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la rue de Bouhbaba Mrabet Gabès le 25/11/2020 sous le n°20206912 quittance M50777, Mm Ali Kayel a cédé à la Sté "SOFRA CHEBBI" le fonds de commerce Pizzeria et Fast-food sis au Avenue Abou El Kacem Chebbi Gabès Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de la rédactrice de l'acte Maître Thouraya Houri Attia Avocate au 03 rue de Palestine Lafayette Tunis, Tel : 71.830.085 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T et déjà publié au journaux le quotidien et Chourouk du 3/12/2020.

2020402511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/9/2020 enregistré à la recette des finances Korba le 11/11/2020, Quitt M043758 enregistrement 20201787, il a été vendu un fonds de commerce de «PLAY STATION» sis au local commercial Rue Sadok Toumi, Korba ; de Mme Maroua Bent Med Sadok Abid, CIN 06477028 (M.F : A51186572017, à Mme Rafika Bent Sadok Ben Housine Ben El Haj Salem, CIN 06278554.

Les oppositions seront recevables au domicile élu suivant : Mme Maroua Bent Med Sadok Abid sis à la rue Hédi Saïdi Korba, dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Essahafa du 25 Novembre 2020.

2020402517FCCC2

(Résiliation d'une vente d'un fonds de commerce)

Par acte du 14/10/2020 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 27/10/2020, enregistrement n°20205636 quittance n° 103832, Monsieur Abed Eladhim Ben Mohamed Ben Jamaa et Madame Najwa Ben Abdesslem Darouiche ont décidé de résilier le contrat de cession du fonds de commerce qui était établi entre eux, en date du 5/8/2020 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 14/8/2020, Enregistrement n°20203810 quittance n°81866, portant sur le fonds de commerce sis au n° Rue Tayeb Sayala la Marsa, dont avis. En conséquence le contrat de la vente susmentionnée est purement et simplement résilié avec effet rétroactif, depuis le moment de sa conclusion. Une mention de cette annonce a été insérée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien du 02/12/2020.

2020402520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18/11/2020 enregistré à la recette des finances la Mournagia le 18/11/2020 reçu n°M045916 quittance 20201807 - Adnane Awidette titulaire de la CIN 07342652 a vendu à Mohamed Ali Chebi titulaire CIN n°02320608 la totalité du fonds de commerce situé au 33 rue Omar Iben Elkhatab Elmournaguia pour vente alimentation des animaux.

Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication

La présente annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Alchourouk.

2020402524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 27/11/2020 enregistré à la recette des finances Al Hay Idari de l'Ariana le 27/11/2020 quittance n°M099879 enregistrement n°20204946 Mr. Mounir Ben al Hedi Ben Amor al Haded titulaire de la C.I.N. n°08326526 a vendu un fonds de commerce d'un local de produits alimentaires sis à 23 Avenue Abou Al Kacem Achabbi Ariana à Mme. Dalila Bent Ahmed Ben Mohamed Ben Rebah titulaire de la C.I.N. n°00531357.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 4 décembre 2020.

2020402526FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances El Bouhaira en date du 20/10/2020 n° d'enregistrement 20305903 quittance n°M069963 Mr Souhail Ben Mziou CIN n°04786112 au profit de son père Mahmoud dit Mokhtar Mziou suivant procuration en date du 10/02/2011 enregistrée à la recette des finances El Mahrajène en date du 12/02/2011 quittance n°10176 enregistrement n°11800618 a loué à Mr Mohamed Chedli Ben Taoufik Ben Taieb Nouri en tant que gérance libre le fonds de commerce au magasin n°31 sis carré du Lac El Bouhaira Tunis nommé «BABBY : CARE» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme artisan en argent et exposition de bijoux pour une période de deux ans (2 ans) à compter du 01/10/2020 au 30/9/2020.

Cette annonce a été parue aux journaux La Presse et Essahafa du 01/12/2020.

2020T01162FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de convention enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 24/11/2020sous le n° de Quittance : M055580, en vertu du quel Mr Yahia Bin Khayyat titulaire de la 03547120 a loué le fonds de commerce au 14 Rue Aljazira Tunis à Mr Kamel Rebaani Cin 03785404 gérants de la société CHOCOBON DE DISTRIBUTION à partir du 01/10/2020 au 30/9/2021.

Cet avis a été publié au journal «Dar Sabah» le 27/11/2020.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de sa parution au JORT.

2020T01168FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de convention enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 18/11/2020 sous le n° de Quittance : M054839, en vertu du quel Mme Narjes Filani titulaire de la CIN 00276719 a loué le fonds de commerce au 28 rue Charles de

Gaule Tunis à Mr Kamel Rebaani CIN 03785404 gérant de la SOCIETE CHOCOBON DE DISTRIBUTION à partir du 01/10/2020 à 30/9/2025.

Cet avis a été publié au journal «Dar Sabah» le 27/11/2020.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2020T01169FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mornaguia le 27/01/2020 quittance n° M005885 enregistrement n°20300136 Mr Amor Aouini loue à la Sté Boudhina vitrage auto et service express son représentant juridique Mme Imen Fatnassi Identifiant 1579637B tout le fonds de commerce sis à 57 Avenue Habib Bourguiba exploité en tant que station de lavage auto.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 4/12/2020.

2020R02680FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 6/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Bimbla le 9/11/2020 sous le numéro 20300729, quittance n°M023903; Mme. Mahassen Bent Ali Zaara Ep Hosni Boubakker demeurant à la rue de l'Environnement Mnara Monastir inscrite au registre national des entreprises, identifiant unique : 1247019-K, CIN n°06816800, a loué à M. Iteb Ben Salem Ben Othmen Zaara, demeurant à la rue Habib Thamer Mnara Monastir, CIN n°04179293, la totalité du fonds de commerce aménagé en café de première catégorie «Café Essaada» sis à la rue de l'Environnement Mnara, Monastir.

Cet avis a été publie le 20/11/2020 au journal Echourouk.

2020S01330FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 02/11/2020 enregistré à la recette des finances de Av de la Gare - Tunis le 20/11/2020 sous le n° d'enregistrement 20305840 quittance M050285 la société AGRINOD I.U. 1417347/W représentée par sa gérante Mme. Jihen Bakara a loué à Mme Najoua Ferjani I.U. 1693653/S la gérance libre du fonds sis au 17 Av. de Carthage - Tunis exploité pour une cafétéria, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période de deux ans renouvelable (2 ans) à compter du 01/10/2020 au 30/9/2022.

2020402503FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Nom : union des conseillers du contentieux de l'état.

Siège social : 19 avenue de paris Tunis

Objet : défendre et protéger les intérêts professionnels et matériels des conseillers rapporteurs du contentieux de l'état et améliorer les conditions de travail et consolider le rôle du conseiller au sein du régime judiciaire.

Monsieur Jamel Salhi : Président.

Madame Naouel Hannachi : Secrétaire générale.

Monsieur Chahreddine Brik : Trésorier

Date de dépôt : 26 octobre 2020.

2020T01164APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des générations Tinja

Adresse : Espace Loisir «Ennakhil» Tinja.

Sujet : Charité, culturel et secourisme.

Objectifs :

- Participer aux efforts fournis par la nation pour propager des principes adéquats d'une vie familiale saine, et consolider les liens intergénérationnels au sein de la famille et dans le cadre de l'affiliation à la patrie.

- Fournir des conditions de soins récréatifs aux membres de la famille : enfants, jeunes et personnes âgées.

- Intensifier les interventions dans le domaine de la santé, du social et culturel en respectant la loi en vigueur.

- Elever les générations futures sur les principes du patriotisme et de la coexistence.

- Promouvoir les relations de quartier entre les habitants et diffuser les principes d'une culture de comportement civilisé.

Le président de l'association : Jaouani Abdeljelil

Le secrétaire général : Bechikh Abdelhalim

Le trésorier : Ben Hmouda Riadh.

2020R02623APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Oasis de bonté Tameghza

Objet : Charité sociale

Siège : Avenue de l'environnement Tameghza 2212 - Tozeur

Buts :

- Apporter une aide aux pauvres et aux nécessiteux et s'efforcer d'améliorer leurs conditions.

- Aider les femmes et contribuer au développement de leurs diverses compétences.

- Contribuer à la fourniture de services humanitaires et de secours aux victimes de catastrophes et de crises naturelles.

- Chercher à traiter avec des associations ayant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger, dans le respect des lois en vigueur.

Membres :

- Président : Mohamed Taieb Kramti.

- Secrétaire général : Ahmed Khlaifi.

- Trésorier : Marouan Elwaer.

2020R02636APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Fondation Abdelwaheb Ben Ayed pour encadrer les enfants et les jeunes et les pousser vers un avenir meilleur - FABA-»

Adresse : App H02 Bloc H, N°23 Lac constance Les Berges du Lac, résidence Trianon, Rez-de-chaussée 1053 - Tunis.

Object : Social.

Objectifs :

Encadrer les enfants et les jeunes et améliorer leur niveau scientifique, culturel et social afin de faciliter leur intégration dans la vie professionnelle et les pousser vers un avenir meilleur»

Président : M. Hazem Louati

Trésorier : M. Najeh Chaieb

Secrétaire Général : M. Mourad Lajmi.

2020R02650APSF1

Création d'un GDA

Dénomination : Groupement féminin de développement agricole Al-Jamaine.

Objet : Protection de ressources naturelles, réalisation des travaux agricoles, encadrement des agriculteurs et valorisation leurs produits.

Siège social : Al-Jamaine 01 Essagui délégation Menzel El Habib Gabès.

Décision de création : récépissé d'une demande de création d'un GDA délivré par Mr le délégué de Menzel El Habib le 02/9/2020

Présidente : Kheria Abdelli

Trésorière : Zina Abdelli.

2020X01704APSF1

Création d'un GDA

Dénomination : Groupement féminin de développement agricole Assafia 2.

Objet : Protection de ressources naturelles, réalisation des travaux agricoles, encadrement des agriculteurs et valorisation leurs produits.

Siège social : Assafia 2 El Mhamla.

Décision de création : récépissé d'une demande de création d'un GDA délivré par Mr le délégué de Menzel El Habib le 15/9/2020.

Présidente : Intissar Ghali

Trésorière : Faiza Ghali

2020X01705APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Hazoua pour les jeux individuelles

Siège de l'association : Hazoua

Sujet de l'association : Sportive

But : encadrement et développement des capacités émergentes pour entourer physiquement psychologiquement et moralement.

Organe directeur :

Président : Salah Bensaid

Vice président : Mohamed Ben Salem Sahouda

Secrétaire général : Mohamed Benomar

Trésorier : Mohamed Benaid Sahouda

Les membres :

- Ahmed Matallah

- Salah Slama.

2020X01720APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Phosphates (ATUPHOS)

Sujet : Développement

Adresse : 20 Rue du Dr Kansai, 1002 Tunis Tunisie.

Objectifs :

Contribuer au développement du secteur des phosphates dans tous ses domaines et étapes, tout en respectant les dispositions légales en vigueur.

Lancer toute étude ou travail à travers l'organisation et la tenue d'un certain nombre de séminaires et forums scientifiques.

Œuvrer pour la participation des experts et professionnels du secteur appartenant à l'association dans les comités de travail des associations et organisations similaires.

Chercher à répondre à la demande de tout organisme officiel souhaitant obtenir les services d'experts dans le domaine des phosphates.

Essayer de coordonner avec les associations tunisiennes s'y rapportant et essayer de mettre en commun leurs efforts en tant que bloc interactif.

Chercher à renforcer les relations avec des organisations étrangères similaires pour échanger des informations et des expériences et profiter de leurs expériences.

Comité :

Le président : Rafaa Nsib.

Le secrétaire générale : Rim Yahyaoui

2020402500APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Méditerranée 2

Bloc Narjes 1&2 Ezzahra

Suivant P.V. de l'assemblée générale ordinaire du 01 mars 2020 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 16 juin 2020 Quittance n°M020941 Enregistrement n°20700819.

L'approbation du rapport morale et financier de l'exercice 2019, et donner quitus aux membres du syndic pour leurs gestions 2019.

L'élection d'un nouveau bureau syndical avec les pouvoirs les plus étendus :

- Président : Harbaoui Kamel

- Secrétaire général : Ben Moussa Majdi

- Trésorier : Zarrouk Chokri

- Membres : Bettaieb Ezzedine Neifer Abdelwadoud.

2020R02612APSF2

Changement des membres de syndic

Zahret El Medina 1

Suivant procès-verbal de réunion du syndic des copropriétaires Zahret El Médina 1 en date du 25 octobre 2020, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n°M036258 en date du 13 Novembre 2020 et le décret municipal n° 2530 en date du 28 octobre 2020 l'article 2 stipule que la nouvelle composition des membres de syndic sont :

Mme Hajer Sayem El Hichri : Présidente

Mme Fatma Nasri Boukadida : Trésorière

Melle Emna Euchi : Secrétaire Générale.

2020R02639APSF2

Avis

En vertu du procès rendu le 01 Novembre 2020 et enregistré auprès du receveur des finances Diar El Wafa à Sfax sous le numéro du 20805791 le 26 Novembre 2020. En effet, le Syndic de l'Immeuble Mirage 2-3 par ses membres, situé à la rue Majida Boulila Sfax a donné sa délégation du pouvoir de signature à son président Mahdi Regayeg du 17 mai 2017 jusqu'au mois de mai 2021 et ce pour procéder au règlement juridique auprès de Syndic.

2020X01718APSF2

Désignation de nouveaux membres du conseil syndical de

Copropriétaires de la résidence Belvédère TABARKA

En date du 22/8/2020, a eu lieu l'assemblée générale de la copropriété de la résidence belvédère Tabarka. Les membres élus pour une période de 3 ans sont :

1/ Monsieur Ghanem Maaroufi

2/ Monsieur Aymen Somrani

3/ Monsieur Mohamed Naceur Ayari

4/ Monsieur Lalouani Chouder

5/ Monsieur Youssef Askri.

Monsieur Ghanem Maaroufi a été élu président du conseil syndical pour une durée de trois ans, comme indiqué dans le rapport les notaires Monsieur Ahmed Triki et Monsieur Khaled Bouchriha.

En date du 17/9/2002, la désignation des responsabilités a été définie entre les membres comme suit :

1/ Monsieur Ghanem Maaroufi : Président

2/ Monsieur Lalouani Chouder : Trésorier

3/ Monsieur Youssef Askri : Greffier.

2020402489APSF2

Comité de gestion (syndic) de l'immeuble Ibn Rachik

Cité el Moez - El Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble Ibn Rachik datée du 02 avril 2017 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 10 mai 2018 sous le n°18803005 et la quittance n°43995, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du bilan financier de l'année 2016.

- L'approbation du bilan financier des travaux de maçonnerie de l'année 2016.

L'élection des membres du comité de gestion composé de :

Mr Mahdi Kanoussi : Président

Melle Boujedra Séné : Trésorière.

2020402513APSF2

Comité de gestion (syndic) de l'immeuble Ibn Rachik

Cité el Moez - El Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble Ibn Rachik datée du 21 avril 2019 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 17 septembre 2019 sous le n° 19805601 et la quittance n°M080698, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du bilan financier de l'année 2018

- L'élection des membres du comité de gestion composé de :

Mr Khanoussi Mahdi : Président (Renouvellement de mandat)

Melle Boujedra Séné : Trésorière (Renouvellement de mandat)

- Questions diverses.

2020402514APSF2

Comité de gestion (syndic) de l'immeuble Ibn Rachik

Cité el Moez - El Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble Ibn Rachik datée du 11 mars 2018 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 10 mai 2018 sous le n°18803004 et la quittance n° 43990, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du bilan financier de l'année 2017

- L'élection des membres du comité de gestion composé de :

Mr Mahdi Kanoussi : Président (Renouvellement de mandat)

Melle Boujedra Séné : Trésorière (Renouvellement de mandat)

- Questions diverses.

2020402515APSF2

Comité de gestion (syndic) de l'immeuble Ibn Rachik

Cité el Moez - El Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de L'immeuble Ibn Rachik datée du 02 Avril 2017 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 10 mai 2018 sous le n°18803005 et la quittance n°43995, il a été décidé de ce qui suit :

- L'approbation du bilan financier de l'année 2016

- L'approbation du bilan financier des travaux de maçonnerie de l'année 2016

- L'élection des membres du comité de gestion composé de :

Mr Mahdi Kanoussi : Président

Melle Boujedra Séné : Trésorière.

2020402516APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached Avocat

Auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8 Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat (BH) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Adnan Ben Mohamed Gaoua titulaire de la CIN n°1802612 domicilié au : rue 7 avril Menzel Tamim Nabeul, et à la rue Ramada, n°59 Kelibia, et à El Mourouj 5 complexe (Fares, résidence FINIX appt S+2A.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, sis à la résidence Faris faisant le coin de la rue 15 octobre et la rue Midoun, Mourouj 5, Ben Arous, l'immeuble consiste en un appartement résidentiel portant le numéro A. Il se compose d'un hall, une cuisine avec un balcon, un salon avec balcon, deux chambres et une salle de bain. L'appartement est d'une superficie approximative de 78 m² et ne possède pas d'un titre foncier.

Les charges : L'immeuble saisi est grevé des charges suivantes :

- Location au profit d'Ali Abdallah Jmii.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (85.800,000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 31/12/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine. Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020T01165VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat

Auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8 Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : ATTIJARI BANK (ex Banque du Sud) dûment représentée par son Directeur Général ayant son siège social à Tunis, 95 rue de la Liberté domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maitre Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Hamouda Jamaii, gérant de société, CIN n°00594174, demeurant à Raouad route la plage prés de la mosquée Ariana Nord.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 236291.500/8870400 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°33874 Ariana dénommé "BHAR LAZRAG 25".

Les dites parts indivises consistent en un terrain nu constructible sis à Raouad plage dans une zone d'habitation à haute densité en pleine expansion donnant sur une route

principale menant à Gammarth. Le terrain est clôturé et abrite une construction d'environ 20 m².

Les charges : les parts indivises ne sont grevées que des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire à hauteur de (25.000,000DT) inscrite le 21/10/2005 (Vol Ariana 113 n°645) au profit d'ATTIJARI BANK.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 7/10/2020 (Vol Ariana 2/2020 n°2546) au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix des parts indivises est fixée à (96.250,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 28/12/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine. Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2020T01166VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Saidi Abdelkarim

Avocat à la cour de cassation

22 Bis, Rue Habib Thameur - Tunis

Tél : 71 336 664

Matricule fiscal : N°0723866Q/P/A

A la demande de : 1/ Assekri Hossine. 2/ Khayati Taher. 3/ Belhaj Abdelmajid.

4/ Jouini Mourad. 5/ Arfaoui Mouldi. 6/ Kdidi Moncef.

7/ Gharssali Charfeddine.

Leurs avocat Maître Saïdi Abdelkarim, avocat à la cour de cassation, matricule fiscal n°0723866Q/P/A, 22 Bis Rue Habib Thameur 2ème étage Tunis.

Contre : Mr Abid Sofiene - de nationalité tunisienne - demeurant à 18 Rue Abdelkader Mezni Nkhilette Ariana Nord, débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Saïdi Abdelkarim, avocat à la cour de cassation, matricule fiscal n° 0723866Q/P/A, 22 Bis Rue Habib Thameur 2ème étage - Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : Il consiste de toutes les parts indivises revenant à Monsieur Abid Sofiene soit 379.5 parts indivises du titre foncier n°110566 / 68499 Ariana nommé «MIRA IV» sis à la Route Borj Twille Ariana d'une superficie totale de 1 hectare 17 Ares et 95 Centiares, déposé à l'administration foncière d'Ariana le 21/6/2012 vol 2014 / 14 n°631. Tel que décrit et expertisé par Mr Chraiet Kamel, l'expert judiciaire selon son rapport par ordonnance sur requête n°69937 délivrée par le président du tribunal de première instance d'Ariana le 13/5/2019.

Mise à prix : Elle est fixée à quatre-vingt-dix mille dinars (90.000,000 D), selon le rapport d'expertise sus indiqué en sus des frais légaux et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieux de l'adjudication : La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance d'Ariana sis à Cité Administrative Ariana, le lundi vingt-huit décembre deux mille vingt (28/12/2020) à partir de 9 heures.

Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux sans conditions préalables.

Observations : Tout concerné peut consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du T.P.I d'Ariana et au cabinet de l'avocat poursuivant. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix conformément au dernier paragraphe de l'art 425 du CPCC et designer un avocat à cet effet. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020T01167VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique

Poursuivant : Sofiene Ben Smida Horcheni, domiciliés à Mwalla, Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Saad Ammar avocat auprès la cour d'appel, demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

Partie saisie : Meriem Bent Ali Ben Bouheli Nsib domiciliée à la rue Mohammed Khadouma Gafsa.

Immeuble saisi : immeuble non immatriculé, sis à la rue Abou Zid Eelhilali Moualla Gafsa Sud Gafsa, la majorité de la maison est traditionnelle et du coté sud on trouve une avenue publique pour une longueur de 5 mètres et du coté Est la maison de Moussa Nsib et du coté ouest une ruelle pour une longueur de 8.80 mètres et du coté nord la maison de Moussa Nsib, sa superficie est 44 m² avec un garage de 1.10 m et 1.66 m et une toilette de 1.13 m et 1.66 m.

Mise à prix : Dix neuf mille quatre cent quarante dinars (19.440.000d). Selon estimation de l'expert Mr Ridha Selimi, nommé par ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Gafsa n°24868 daté du 24/7/2017.

Date d'audience lundi onze janvier deux milles vingt et un (11/01/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2020R02632VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slaheddine Khelifi

Avocat à la cour de cassation

Rue Malek Ibn Anes Grombalia

Tel/Fax : 72 255 820

Poursuivant : Mr Badreddine Salem Ben Ferid Ben Salem Belhadj Aleya, C.I.N n°06324511.

Parties adverses : - 1)- Fethi Kraiem - 2)- Mounira - 3)- Monia - 4)- Hayet - 5)- Sonia - 6)- Boutheyna - 7)- Karima - 8)- Moufida - Tous enfants de Mahmoud Ben Ali Ben Hadj Youssef Bouaissa. - 9)- Youssef - 10)- Taher - 11)- Abdallah - 12)- Abdelaziz - 13)- Mongia 14)- Najet - Tous enfants de Said Belhadj Youssef Bouaissa. - 15)- Zohra - 16)- Chedhlia - 17)- Fatma - 18)- Mongia - Tous enfants de Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia. - 19)- Chedhlia Bent Hssine Belhadj Ahmed Marzouk. - 20)- Raoudha - 21)- Raja - 22)- Ridha - 23)- Rafika - 24)- Rachidha 25)- Rached - 26)- Mohamed Salah - 27)- Mustapha - Tous enfants de Taieb Ben Salah Ben Hadj Yahia - 28)- Hayet - 29)- Wassila - 30)- Latifa 31)- Salwa Tous enfants de Sadok Ben Salah Belhaj Yahia - 32)- Beya - 33)- Mokhtar - 34)- Habib- 35)- Hbiba - 36)- Salah - 37)- Toumana - 38)- Mahmoud - 39)- Faouzia - 40)- Cherifa - Tous enfants de Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia. 41)- Toumana Bent Ismail Ben Amor Aissa - 42)- Abderrazak - 43)- Arbia - 44)- Moncef - 45)- Latifa - 46)- Najet Tous enfants de Chedhli Ben Salah Ben Hadj Aissa - 47)- Habib Ben Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia - 48)- Abdallah - 49) Samia - 50)- Samira - 51)- Sonia - 52)- Mohamed - 53) Adel - Tous enfants de Habib Ben Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia - 54)- Hbiba Bent Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia - 55)- Mohamed - 56)- Khaled - 57)- Tarek - 58)- Faouzi - 59)- Nafaa - 60)- Latifa Tous enfants de Farhat Ben Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia.

Demeurant tous à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Avocat poursuivant :

Maître Slaheddine Khelifi avocat à la cour de cassation rue Malek Ibn Anes Grombalia 8030.

Titre exécutoire :

Décision du tribunal de première instance de Grombalia n°1577 en date du 02/3/2017 statuant la non divisibilité de l'immeuble objet du titre foncier n°556245 Nabeul et objet du litige et ordonne sa liquidation par vente en entier par la voie de l'enchère publique avec la mise à prix d'ouverture fixée par les experts Mr Mohamed Choura et Mohamed Essahli à 103.950.000.

Immeuble à vendre : L'immeuble objet, de l'adjudication est situé à l'Avenue Habib Bourguiba, à Grombalia, immatriculé à la conservation foncière sous le n°556245 Nabeul comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage d'une superficie de 72 m².

Le rez-de-chaussée comprenant deux magasins l'un exploité par un cycliste loué à Mr Othman Gallala et l'autre exploité par cellier loué à Mr Toumi Cherif et entre les deux magasins un escalier qui joint l'étage.

Le premier étage est constitué de deux chambres, cuisine, WC loué à Mr Rchid Boufedin. Tous les locataires ont leurs adresses sur les lieux sans contrats écrits et sans détermination des loyers. Les Premiers ont la propriété commerciale, le troisième le droit au maintien. La construction externe est faite de pierres, le sol est cimenté et les toits avec des poutres en ferraté. Ces limites au Sud Abdelaziz El Atrous au Nord café Belhsan Haded, à l'est Avenue Habib Bourguiba d'où l'ouverture de l'immeuble et à l'ouest Abdelkader Boulares comme c'est indiqué dans le rapport des experts. L'immeuble est libre de toute contrainte.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent trois mille neuf cent cinquante dinars (103.950.000) par le rapport des experts Mohamed Choura et Mohamed Essahli sur ordonnance sur requête n°51886 de Mr le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 30/9/2019.

Date de la surenchère et son lieu : à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia, le lundi 28 décembre 2020 à partir du 9h du matin, par l'intermédiaire de l'avocat Adjudicataire maître Slaheddine Khelifi, Avocat à la cour de cassation rue Malek Ibn Anes Grombalia.

Visite des lieux : Il est possible de visiter les lieux tous les jours et sur RDV.

NB : Pour les étrangers désirants participer aux enchères, ils doivent être munis de l'autorisation de monsieur le Gouverneur compétent.

2020R02646VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Abidli Hanene

Avocate à la cour d'appel

Rue Mohamed Ali, Immeuble Baklouti, Jendouba

Matricule fiscal : 984615/X

Partie poursuivante : Nadia Bent Rabeh Stiti, femme au foyer, demeurant à Esswalem, Eddoura Gardimou, Jendouba, ayant la C.I.N n°07783803

Partie Poursuivie :

Mounir Ben Mohamed Elmajid Amemra Agriculteur, demeurant à El Amemria, Gardimou Jendouba ayant la C.I.N n°02522740

Avocate poursuivante :

Maître Abidli Hanène, Avocate à la cour d'appel, Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba.

Immeuble saisi :

Il s'agit des parts indivises revenant à la partie poursuivie dans la propriété dite «elmajen» ou encore «Trarbia» dont la superficie est de 2 hectares environ située à la rue des Mosquées. Sidi Abbès, Gradimou Jendouba entourée de l'ouest par une route, à l'Est par les héritiers de Boubaker, nord et sud par Ali Ben Brahim.

Mise à prix :

Le prix est fixé à 291.666.620 Dinars outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date de l'adjudication :

Mardi 5/01/2021 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9h du matin.

Conditions de visite de l'immeuble :

Tous les jours pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude Maître Abidli Hanene située à la Rue Mohamed Ali, immeuble Baklouti, Jendouba où au greffe du tribunal de première instance de Jendouba où est déposé le cahier des charges. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix ou présenter un chèque certifié avec l'obligation pour les étrangers d'obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2020R02649VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant :

Nejet Bent Belgacem Chhoud, titulaire de la CIN n°06133783, résidente à la résidence Helya 1, appartement A9, 5ème étage Sahloul Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant :

Maître Hassouna Ayachi, avocat à la cour de cassation (MF : 771793J), Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie :

Fethi Ben Amor Fekhih, titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis à la rue Soeur Joséphine Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

- Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 15» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant 10532m² divisé en 10532 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré. Les parts indivises à enchérir représentent en fait ce qui suit :

* Une villa sise à la rue El Mourouj, zone Elharb, Kalaa Kebira Sousse détaillée comme suit :

- Un R.D.C couvrant environ 160 m² composé de : un salon, hall, trois chambres, une salle de bain, une salle d'eau, une cuisine avec une terrasse arrière et une terrasse frontale comprenant un garage et une cage d'escaliers vers l'étage et puis vers la terrasse supérieure, le tout doté de l'eau potable et de l'électricité et non lié au réseau publique d'assainissement.

L'état de la bâtisse est bien et d'un haut standing.

* Un étage supérieur en cours de construction composé d'un salon, un balcon couvert, trois chambres, une cuisine et une salle de bain non aménagées, certaines chambres disposent d'un parterre en gré, d'un staff outre les poteaux en place et les murs couverts en ciment.

* Une terrasse au deuxième niveau composée d'une chambre, d'une salle d'eau et une cuisine équipée.

Il est à préciser que le titre foncier n°7337 Sousse fait actuellement l'objet d'une demande de dégel auprès du tribunal immobilier de Sousse sous le 15874 inscrite le 21/02/2018 et que les parts indivises revenant à la partie saisie est grevée de deux hypothèques : l'une au profit de monsieur Hafedh Belkhiria d'un montant de 70000 dinars et l'autre au profit de la poursuivante madame Najet Chhoud d'un montant de 147000 dinars.

Mise à prix :

382845.D000 d'après l'expertise rédigée par messieurs Hosni Hkima et Mehrez Trad.

Date et lieu de l'enchère :

Le lundi 28/12/2020 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite des lieux : Tous les jours entre 9H et 17H sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation :

Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire ou un chèque certifié dudit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2020S01307VEPA1

Avis

Le créancier poursuivant : Fatma Naija, demeurant rue Mohamed 5 - Menzel Fersi.

Les débiteurs poursuivis : 1) Hadia Naija, demeurant - Sidi Banour.

2) Ali Naija, demeurant - Menzel Fersi,

3) Les Héritiers Abdelaziz Naija.

- Son Epouse Najia Majdoub

- Ses Enfants Nahed, Zahed et Khawla

Demeurants - Menzel Fersi.

Avocat poursuivant : Maître Béchir Raies, Avenue Bourguiba, Ksar Hellal. Matricule Fiscal : 0210316M.

Immeuble objet de la vente aux enchères : La totalité d'un Terrain destiné pour la construction d'une superficie de 460 m2, sis Menzel Fersi délimité au sud par les héritiers Abdelhamid Youssef au nord par Abdelkader Majdoub et les héritiers Mohamed Youssef, à l'est par Abdelkader Majdoub à l'ouest par une ruelle sans issue.

La mise à prix : vingt neuf mille neuf cents dinars.

Date d'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : L'adjudication se fait à la barre du tribunal de 1ère instance de Monastir le 6/01/2021 à partir de 9h.

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2020S01318VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

Etude Maître Zied Zerelli

Avocat à la cour

Rue sœur Joséphine Sousse

Tel : 36.188.706

1/ Demandeur poursuivant : Ahmed Ben Amor Rejeb, retraité, domicilié au 95 avenue 14 Janvier 2011 route touristique Hammam Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°00812331.

2/ Parties poursuivies :

- Mohamed Ben Amor Rejeb domicilié 11 rue des roses Hammam Sousse

- Jalila Bent Amor Rejeb domiciliée rue Palestine Hammam Sousse

- Rebeh Bint Amor Rejeb domiciliée rue Palestine Hammam Sousse.

3/ Avocat poursuivant : Maître Zied Zerelli, Avocat à la cour, rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro, Sousse.

4/ Immeuble mis en vente : Un immeuble constitué d'une villa nouvellement construite d'une superficie couverte de 145 m² bâtie sur une parcelle de terrain d'une superficie de 571 m² le tout objet du titre foncier n°64970 Sousse sis à Bourjine délégation de Msaken.

5/ Mise à prix : 129.600,000 dinars conformément au rapport d'expertise daté du 14/3/2019 et le rapport complémentaire daté du 19/10/2019 établis par les deux experts judiciaires Mrs Hamda Zouari et Hosni Hkima outre les dépenses de l'adjudication qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 31/12/2020 à partir de 9H du matin à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse.

La visite du bien immobilier peut se faire tout les jours et pour plus amples renseignements consulter le cahier de charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 13/11/2020 sous le n°2876 ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant sis rue sœur Joséphine Sousse.

L'enchérissement ne se fait que par un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié.

Pour les étrangers il faut obtenir préalablement l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S01328VEPA1

Vente par adjudication

Suite au recours de Monsieur Foued Orman, domicilié à Skanès Monastir, qui a la qualité de créancier du dénommé Jalel Jribi, le débiteur saisi, domicilié à Bembla Monastir et à la demande de Maître Aymen Sallami, avocat du poursuivant, bureau d'étude sis à immeuble Hlara Rue Mohamed Shim Monastir, l'ouverture des procédures judiciaires pour l'adjudication de la totalité de la moitié dans l'indivision du bien immeuble relevant au débiteur et sis à la région connue sous la dénomination Fadhala, qui consiste en la partie nord au rez-de-chaussée d'une superficie de 121 m², composé de : une chambre, garage dont l'entrée est du côté est sur le hall intérieur commun, les limites : au nord Fathi Jribi, au sud : le reste du bien immeuble, de l'est : Néji Guzmil, de l'ouest : voie publique, une mise à prix de 70250 dinars évalué par un expert désigné en application de la requête sur ordonnance, l'audience d'adjudication aura lieu le mercredi 30 décembre 2020 à partir de 09 heures et les heures suivantes devant la direction des ventes foncières au tribunal de première instance de Monastir avec la possibilité de consulter le cahier des charges et la visite du bien immeuble objet de vente tous les jours de la semaine.

2020S01334VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : "AMEN-BANK" société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n° B176041996 Matricule Fiscal 00221M/AM/000. En sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie : Monsieur Rani Ben Abdelmajid Kriaa, Titulaire de la CIN n°05377797 demeurant cité Sahloul 1

résidence Mehdi Sousse. Madame Zeineb Bent Ibrahim Hambli Titulaire de la CIN n°07074742 demeurant cité Sahloul 1 résidence Mehdi Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n°128418 Sousse, située Khézama Sousse, consistant en un appartement situé au 4ème étage, d'une superficie de 93 m² ainsi que les parties communes.

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de première instance de Sousse le 7/01/2021 à 9h.

Mise à prix :

Trois cents soixante mille Dinars (360.000,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2020S01344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : "AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n° B176041996 Matricule Fiscal 00221M/AM/000. En sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie : Monsieur Abderrrazak Ben Mohamed Hallab, Titulaire de la CIN n°02827719 demeurant 333 rue Ibn Charaf citée Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi : La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n° 132088 Sousse, située rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse, d'une superficie de 552m², consistant une grande villa duplex comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée, un premier étage , studio et un jardin.

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de première instance de Sousse le 7/01/2021 à 9h.

Mise à prix :

Huit cents cinquante mille huit cents cinquante dinars (850.850,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2020S01345VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ali Ben Mohamed Ben Belguesem Midessi, CIN03391418 agriculteur, demeurant à imedet zarkin délégation Mareth gouvernorat Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : Les parts indivises soient 7612.5/34800 dans l'immeuble dénommé «safa» objet du TF n°19067 Gabès consistant en un terrain agricole sis à la route nationale n°1 reliant Gabès et Médenine imedet aioun zarkin délégation Mareth gouvernorat de Gabès d'une contenance de 34800 m² exploité comme un parc ou un air clôturé et contient des piliers en béton au coté nord pour construire un espace couvert et il contient des oliviers de différentes tailles et des amandiers il est délimité du coté sud par la réquisition n°3611 Gabès au long de 128.89 mètres, du coté est par la route nationale n°1 reliant Gabès et Médenine au long de 277.27 m², du coté nord par la réquisition n°1990 Gabès au long de 126.82 et du coté ouest par une piste au long de 153.47 mètres et au long de 118.45 mètres.

Mise à prix : (24.248.437) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 11/01/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01683VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Melek Ben Mohamed Ben Sallemi Hajej, cin 05883389 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°95 Guannouch gouvernorat Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «fatma» objet du TF n°7845 Gabès consistant en un terrain agricole sis à Gabès contenant 23 oliviers productifs et à proximité de oued il est caractérisé par son altitude et son emplacement stratégique qui le rend une occasion d'investissement, la terre est excellente elle est délimitée du coté nord par oued ensuite une route, du coté est par oued ensuite un terrain appartenant à un tiers, du coté sud par une voie publique et du coté ouest par oued ensuite un terrain appartenant à un tiers d'une contenance de 8222 m².

Mise à prix : (64.131.600) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 11/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01684VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à 2 Rue de Turquie Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000.

Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

La société BARAKA de conditionnement et exportation de produits agricoles représentée par son représentant légal, SARL, RC : B1922892008 dont le siège social est à Degache avenue 7 novembre Tozeur.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble qui représente un bâtiment pour stockage et conditionnement des fruits, constitué de 2 étages inférieur et supérieur sis à la rue de la station, Degache, Tozeur.

L'étage inférieur comporte un hall de 10,70 m de longueur et 5,10 m de largeur d'où l'entrée sa surface en carrelages, avec 2 chambres de refroidissement l'une de 7,10 m de longueur et 4,90 m de largeur et la deuxième de 7,10 m de longueur et 4,80 m de largeur avec des portes en bois et taule iso thermique, dans chaque chambre un moteur pour refroidissement avec une commande à l'extérieur.

Dans le hall il y a des escaliers en fer qui mènent vers l'étage supérieur.

L'étage supérieur est aménagé comme administration avec 3 bureaux et 2 blocs sanitaires.

Le tout est construit sur un terrain de 155 m², liée avec l'électricité et l'eau potable.

Limites de l'immeuble : au sud la maison de Mohamed Arbi Hmissi, au nord la maison de Antar Edhib, à l'ouest la maison de Mohamed Arbi Hmissi, à l'est avenue de la station.

Mise à prix :

Fixée à cent vingt quatre mille six cents soixante cinq dinars (124.665,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tozeur sis à route Nafta, le lundi quatre janvier deux mille vingt et un 4/01/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante ….. aux horaires administratifs et ce prendre connaissance au cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tozeur.

2020X01709VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Chiraz Rebai

Avocate

Immeuble el Manar 1 étage n°1 Sfax

Surenchérisseur : Houria Bent Mohamed Ben Mohamed Kessentini maîtresse, CIN 01126035 ;domicile à la rue Menzel Chaker Km 4.5 à gauche n°37 Sfax.

L'avocat du surenchérisseur : Maître Chiraz Rebai avocate prés la cour d'appel, immeuble elmanar 1 étage n°1 Sfax.

La partie saisie : Nader Ben Mohamed Krichen gérant d'une société CIN 08402447 domicile chez medipharma sis à la route Menzel Chaker km4.5 Merkez Kassas 3013 Sfax.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A, R.C : B187881996, sis à Tunis 72/70 Avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Alitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3 étage Sfax.

L'adjudicataire : Khaled Bedwi, commerçant du prêt à porter CIN 05261570, sis à la route Menzel Chaker km 8 Sfax.

L'immeuble saisie : L'immeuble sis à la route de Menzel Chaker km 4.5 Sfax consistant en un étage non achevé dont les travaux sont à un stade très avancé édifiée au-dessus d'une maison appartenant aux héritiers du père de la partie saisie délimitée du coté sud par Bouaziz du coté nord par une entrée d'où son entrée du coté ouest par Abid et du coté Est par Abderraouf Krichen.

La superficie de l'étage est de 210 m² contient un salon, une cuisine, une salle de bain, une salle d'eau, deux chambres ; et une suite parentale et ses dérives un balcon à chaque chambre et un débarra et contenant un espace commun lié à l'entrée contenant les escaliers menant à l'étage.

Le prix d'adjudication : 64.810,000 dinars

Frais et honoraires taxes : 3.100 ,673 dinars

Le montant de la surenchère :

10.802, 000 dinars,

Mise à prix : 75.612,000 dinars frais en sus soit 3.100,673 dinars.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 30/12/2020 à partir du 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant maître Adel Atitallah.

Ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où se trouve le cahier des charges déposé. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise a prix .Les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01726VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de l'immeuble ci-après indiqué, saisi auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, registre de commerce B1878819996 demeurant à Tunis.

B- La partie saisie : Société Aldawi pour les études et les formations, registre de commerce B17104712009 demeurant à Gafsa.

2- L'avocat poursuivant : Maître Youssef Bouslah avocat auprès de la cour d'appel, 24 Rue Farhat Hached Gafsa.

3- L'immeuble saisi : un bien immobilier d'un terrain blanc propice à la construction situé Adouali Gafsa de surface 296 m² et inclus un magasin arriéré près de l'administration régionale des équipements L'emitébaiser - Hechmi Kamel

Vers l'est Fadhila Chebi - Nejet Chebi nous Fethi Latrech

Jova - Fethi Latrech - Mouhedine Dhawi Belgacem Chebi

Où est - bâtiment administratif et résidence fonctionnelle.

4- Le prix de surenchère de tout le terrain selon l'expertise judiciaire effectué par l'expert Mourad Laabidi selon l'autorisation n°33428 de la date 6-02-2020 de montant 95640.000 dt.

5- Date de l'audience le lundi 4-01-2021 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle de l'audience palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : la visite est autorisée tous les jours.

2020X01727VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moalla Mahmoud

Avocat 08 Rue Salem Harzallah Sfax

M.F : 1159913/Q

Partie poursuivante : Imed Ben Omor numéro de sa carte d'identité est : 05269742 demeurant au cabinet maître Moalla Mahmoud 08 rue Salem Harzallah 3000 Sfax

Partie saisie : Makram Fraj numéro de sa carte d'identité est 08870492 demeurant à la Route Elmhdia Klm 10 Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : La totalité d'un terrain sis à la Route Sidi Mansour Klm 14 Sfax, sa superficie est d'enivron 324 m², entourée de murs sur ses quatre côtés. Sur lequel est édifié une petite maison non terminée composée de 04 chambres une cuisine et une salle de bain.

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble mentionné le 28/12/2020 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax à 9h du matin dans son prétoire habituel.

Mise à prix : Le prix est fixé à 74.500.000DT auquel s'ajoutent les frais de justice facturés le jour de l'audience.

Observations : Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un Avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif Pour plus de renseignement consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou contactez le bureau du Maître Moalla Mahmoud 08 Rue Salem Harzallah Immeuble Ben Selem 300 Sfax.

2020X01733VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Etude Maître Wided Bédoui

Avocate à la cour de cassation

Résidence El Wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis

Tél : 71 848 578

M.F : 0794935D/P/000

Partie poursuivante : Les héritiers Youssef Weti et Ajila moumni : Hédi Weti, Mohamed Weti, Rebch Weti, Zahia Weti et les héritiers Aziza Weti : Mnaouer Bouali, Slah Bouali, Sihem Bouali, Fatma Bouali, Rahma Bouali ayant élu domicile au cabinet de Maître Wided Bedoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek Bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

2) Avocat poursuivant : Maître Wided Bédoui Avocate à la cour de cassation, résidence El Wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis.

3) Partie poursuivie : Les héritiers Abdelkarim Weti : Dalila Bouali, Najla Weti, Soufiène Weti, Haitem Weti, Rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana

4) Désignation de l'immeuble à vendre : L'immeuble objet de la vente consiste en une villa, située à la rue 1818 n°32 Cité Ettadhamen Ariana d'une superficie totale de 249 m², constituée de deux étages : Un rez-de-chaussée composé d'un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un jardin d'une superficie de 117 m² et une partie accessoire composée d'une place parking, deux chambres d'une superficie de 68 m². Etat moyen. 1er étage : composé d'un escalier, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, un couloir, les fenêtres sont en bois et le sol est en carrelage, l'état de la construction est inférieure à la moyenne d'une superficie couverte de 115 m².

5) La mise à prix : La mise à prix est fixée à trois cent soixante et onze milles deux cent trente cinq dinars 743 millimes (371.235,743), la valeur est estimée par l'expert Béchir Ben Khélifa selon son expertise suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de l'Ariana du 7/02/2019 n° 67522 outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience du lundi 11/01/2021 à partir de 9h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana situé l'Ariana.

7) Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine heures de travail.

Pour amples renseignements s'adresser à l'Avocat poursuivant Maître Wided Bédoui. résidence El Wifek bloc B bureau n°12 rue de Nabeul Bab El Khadra Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr. le Gouverneur.

2020402444VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Djemal Mourad

Avocat à la cour de cassation

Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre

5ème étage n°501 - 3000 Sfax - Tunisie

L'avocat poursuivant : Maître Mourad Djemal Avocat à la cour de cassation domicilié à son étude sise à la Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 Sfax.

Le poursuivant : Adel Jalouli - CIN n°01060716 - ayant son domicile élu au cabinet de son Avocat Maître Mourad Djemal Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 Sfax.

Le saisi : Mohamed Ben Mohamed Koubaa, gérant d'une société, CIN n°08792639 du 16/4/2015 demeurant à 248 rue Ali Balhawan Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble saisi : Un lot de terrain nu sis à la route de Tunis km 8 Sfax d'une superficie de 472,14 m² limité au nord par Moncef Koubaa, à l'est par Sajia Zouari Koubaa et Mohamed Koubaa, à l'ouest par Hammadi Becha et le sud par une entrée commune entre le saisi et Sajia Koubaa.

Titre exécutoire :

Injonction à payer n°35117 rendu par le président du tribunal de première instance le 23/7/2019.

Mise à prix : 104.000,000 dinars Frais en sus. Expert désigné Jamil Bellaaj.

Date et lieu de la vente : Lundi 4/01/2021 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la somme mise à prix.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs.

Pour plus de renseignements : contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mourad Djemal.

2020402501VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction du prix

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'Habitat) S.A inscrite au RC de Tunis sous le n°B138811996 et ayant l'identifiant unique n°W0024588 représentée par D.G demeurant au 18 Avenue Med V Tunis 1080 ou à son point de vente concerné à Siliana sis à l'avenue 18 Janvier 1952 immeuble BNA Siliana en qualité de créancier nantit inscrit.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Mohamed Salah Belhadj Résidence Le Printemps Immeuble «B» RDC Ariana 2080.

Partie saisie : 1) Mohamed Moncef Ben Mohamed Ben Ahmed Chaieb titulaire de CIN n°04520453 tunisien né le 7/5/1976 en qualité de tiers détendeur sur 176 parts de l'immeuble hypothéqué demeurant à l'immeuble hypothéqué sis à la cité Nassim lot n°49 imadat Jama délégation Siliana. 2) Ahlem Bent Khalifa ben Mohamed Salah Ben Amara titulaire de CIN n°04582341 tunisienne demeurant à Ras El Oued Makthar en qualité de tiers détendeur sur 176 parts de l'immeuble hypothéqué et demeurant actuellement à l'immeuble hypothéqué sis à la cité Nassim lot n° 49 imadat Jama délégation Siliana.

Propriété saisie : tout l'immeuble revenant à la partie saisie objet du TF n°11318 Siliana dénommé "Dar Essalam" d'une superficie totale de 352 m² divisé en 352 parts représentant un logement sis à la cité Nassim Imadat Jama délégation Siliana d'une construction récente d'une densité moyenne comportant toutes les dépendances c'est une cité bien classée parmi les meilleurs cités à Siliana équipé d'une clôture la superficie du terrain est de 352 m² la surface couverte est de 200 m² la surface du 1er étage est de 186 m² les murs en brique double cloisons le plafond en dalles hourdi la boiserie en bois et en aluminium en bon état le plancher en céramique et en marbre et carrelage mosaïque la peinture en bon état.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent cinquante-neuf mille huit cent dinars (259.800,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 29/12/2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Siliana.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2020402519VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de prix

A la demande : Banque de Tunisie, société anonyme, ayant son siège social au 2 rue de Turquie Tunis, Identifiant Unique n°000120 H, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi sis au 5 Rue de Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Monsieur Mounir Ben Mohamed Ben Ali Bahloul, en sa qualité de caution personnelle et hypothécaire de la Société Générale Chaud Froid Moderne, demeurant à la Résidence Omar Immeuble B Appartement n°5 - Manouba, et à l'Avenue Habib Bourguiba n°7 - 4ème étage Manouba en face de Kobbet Enhass titulaire de la CIN n°01282676.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1084 Tunis, MF n°489226 B/A/P/000.

Immeuble à vendre : 667 parts indivises de la propriété objet du titre foncier n°103731 Tunis dénommé «Gammarth Nord», divisé en 6507 parts. Ces 667 parts correspondent à une parcelle de terrain (correspondant à la parcelle n°32 du projet du plan de lotissement), d'une contenance de 667 m² y compris les parties communes dont la route et le passage. La superficie du terrain est de 467 m² environ, destinée à la construction d'un logement à usage d'habitation, de forme rectangulaire, en bordure d'une route goudronnée et des constructions avoisinantes et des forêts. Cette parcelle est située, selon le projet du plan de lotissement, à l'intérieur d'un plan d'aménagement dans une zone à usage d'habitation prisée, dotée de toutes les commodités nécessaires telles que l'électricité, le réseau de télécommunications, le réseau ONAS. La propriété est délimitée au Sud par des forêts, au Nord par une route goudronnée, à l'Est par une villa appartenant à un tiers et des forêts et à l'Ouest par une parcelle de terrain nu appartenant à un tiers.

Mise à prix : Quatre cent soixante mille deux cent trente dinars (460.230,000 DT) après déduction; les frais et honoraires d'avocat seront payés en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 29 décembre 2020 devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Tunis à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire et ce, par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2020402525VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé de la répartition auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 en date du 3/11/2020, à la requête de répartition déposée par maître Mohamed Halloul agissant pour le compte de son client BH BANQUE (ex BANQUE DE L'HABITAT) en la personne de son représentant légal (identifiant 0024588 w) en vue de la répartition du prix de vente de l'immeuble sis à Chott Mariem délégation d'Accouda objet du titre foncier n°103336 Sousse du terrain situé à Accouda appartenant à Slim Dammek (CIN n°01534753), saisi et attribué à Thouraya Bent Mohamed Beltaifa 5 (CIN n°02972581) en application du jugement n°780 prononce par le tribunal de première instance sousse2 le 27/8/2019 et suite à la consignation du prix de vente et ce selon reçu n°MO33766 en date du 14/10/2019 et reçu n°M031491 en date du 23/9/2019, et suite à l'opposition formulée par Amor Ben Hamza Mansour (cin n°00572880) par l'intermédiaire de l'huissier Nizar Abid selon son exploit en date du 4/9/2019 sous le n°52850.

il a été ordonné l'ouverture de répartition des sommes d'argent représentant le produit de la vente d'un montant total égal à deux cent onze mille dinars (211.000.000). Et en application des dispositions des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales il est impératif que : Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter une demande et les preuves de sa créance et indiquer les raisons pour privilégier sa créance aux autres par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. à peine d'être déchu de son droit à la participation.

2020S01337VEPA2

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire distribution des deniers numéro 328/2020

En application des articles 467 et 468 du C.P.C.C.

Vu l'ordonnance rendue par Monsieur le juge - commissaire de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Monastir en l'affaire n°328/2020 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

- Suite à la requête de distribution déposée par Maitre Riadh Achek avocat à la cour, à Monastir pour le compte de sa mandante Mahbouba Dimassi contre la société VIP VARIABLE INTIMATE PRODUCTION en la personne de son représentant légal et les opposants.

- Après avoir consigné le montant des denier de treize milles deux cent dinars (13.200 D) à la caisse des dépôts et consignation. Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe du dit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation. Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du CPCC.

2020S01341VEPA2

Règlement judiciaire

Société Sfax Résidence SARL

Siège social : Avenue Lieutenant Bejaoui rue Bellaj Sfax

RC : H0580030

MF : H0580030/M/A/000

En application des articles 417,432.439 et suivant du code de commerce monsieur le président du tribunal de première instance de Sfax, en vertu de sa décision n° 307 en date du 12/11/2020.

1/ Ordonne la soumission de la société Sfax Résidence à la procédure de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation,

2/ La désignation de Monsieur Basem Dammak en tant qu'administrateur judiciaire pour préparer un plan de redressement et le présenter à monsieur le juge chargé des établissements dans un délai de trois mois.

3/ La suspension des actes d'exécution visant le recouvrement des dettes antérieures à la période d'observation pour une durée ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

4/ La suspension des actes d'exécutions visant la reprise des biens meubles et immeubles pour cause de non payement des dettes pour une durée ne dépassant pas la fin de la période d'observation.

5/ L'arrêt du cours des intérêts et la suspension des délais de prescription.

6/ Décide que la date d'arrêt de payement des dettes le 27/10/2020.

7/ Insertion d'un extrait de cette décision au registre national des établissements et d'envoyer une copie au comité de suivie des établissements économique et au JORT.

2020X01712VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Zaghouan annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 24.799,060 dinars objet du récépissé trésorerie n°R003869 du 9/5/2014, contre la Société FOUR -TEX à la diligence de Maître Olfa Gharbi avocate à la cour de cassation l'insertion au JORT ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distributions des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude

duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément à l'article 468 du C.P.C.C.

2020402502VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE

B.M.T

S.A au capital social : 6.500.000 Dinars

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F. : 578596Y/AM/000

CNSS : 224588/33

Messieurs les actionnaires de la société Boîte Métallique Tunisienne "BMT" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra le jeudi 10 décembre 2020 à 10H à l'usine de la société sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre du même exercice ;

3. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2019 et quitus aux administrateurs ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019;

5. Approbation des conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;

7. Questions diverses.

2020R02635SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société SGIA

Société anonyme

Au capital de : 9 028 000 DT

RC : B06217012011

MF : 1185848 Y/A/M/000

Les actionnaires de la société SGIA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 décembre 2020 à partir de 11h du matin, au siège social de la Société l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport Général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2019;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2020R02637SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AFRIQUE ACIER S.A

"S.AR.AC"

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 34.200.000 Dinars

Siège social : Route de Mornag Km 7,2 Ben Arous Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1223660 C

Messieurs les actionnaires de la Société Afrique Acier S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 décembre 2020 à 10 heures à l'usine SAFAC sise à Sbikha, Kairouan Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

2- Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4- Approbation des conventions prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2020R02641SANB3

Convocation

Société RECOPNEU

Société anonyme

Au capital de 1.400.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Grombalia - 8030 Grombalia

Matricule fiscal : 000/M/A/005218P

Registre de commerce : B1572020

Les actionnaires de la Société RECOPNEU SA sont convoqués à

l'assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 23 décembre 2020 à 9H au siège de la société RECOPNEU SA sis à la zone industrielle de Grombalia 8030 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation du mode et des délais de convocation;

- Augmentation de capital de 600 mille dinars en numéraire avec suppression de DPS

- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes & de rapport de conseil d'administration relatif à cette augmentation du capital.

- Modifications corrélatives des statuts;

- Pouvoirs pour formalités.

2020R02642SANB3

Convocation à plusieurs assemblées générales ordinaires

SOCIETE INDUSTRIELLE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION «SIMAC»

Société anonyme

Au capital de 720.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Zone industrielle Jendouba route Ghardimaou, Km 3 Jendouba

Identifiant unique : 0980689Z

CNSS : 272628-58

Le Conseil d'administration de la Société Industrielle de Matériaux de construction «SIMAC» informe les actionnaires de la Société que les réunions des assemblées générales ordinaires auront lieu le samedi 26 décembre 2020 au bureau de Mr Ali Khelifi sis au 85, Rue de Palestine 4ème étage Tunis à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour à savoir :

Ordre du jour de l'AGO des exercices 2010 et 2011 et 2012 :

1. Ratification du retard des réunions des assemblées générales ordinaires.

2. Lecture des rapports de gestion des exercices clos aux 31/12/2010, 31/12/2011 et 31/12/2012

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices clos au 31/12/2010, 31/12/2011 et 31/12/2012

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2010 et le 31/12/2011 et 31/12/2012

5. Affectation des résultats des exercices clos aux 31/12/2010, 31/12/2011 et 31/12/2012.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2010, 2011 et 2012.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Nomination des administrateurs.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour de l'AGO des exercices 2013, 2014 et 2015 :

1. Ratification du retard des réunions des assemblées générales ordinaire.

2. Lecture des rapports de gestion pour les exercices clos aux 31/12/2013, 31/12/2014 et clos au 31/12/2015.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2013, au 31/12/2014 et clos au 31/12/2015.

4. Approbation des états financiers arrêtés clos au 31/12/2013, au 31/12/2014 et clos au 31/12/2015.

5. Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2013, au 31/12/2014 et clos au 31/12/2015.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2013, 2014 et 2015

7. Fixation des jetons de présence.

8. Nomination des administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour de l'AGO des exercices 2016, 2017 et 2018 :

1) Ratification du retard des réunions des assemblées générales ordinaire.

2) Lecture des rapports de gestion pour les exercices clos aux 31/12/2016, 31/12/2017 et 31/12/2018.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2016, au 31/12/2017 et clos au 31/12/2018.

4) Approbation des états financiers arrêtés clos au 31/12/2016, au 31/12/2017 et clos au 31/12/2018.

5) Affectation des résultats des exercices clos aux 31/12/2016, 31/12/2017 et 31/12/2018.

6) .

7) Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016, 2017 et 2018

8) Fixation des jetons de présence.

9) Nomination des administrateurs.

10) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour de l'AGO de l'exercice 2019 :

1. Ratification du retard de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture des rapports de gestion pour l'exercice clos au 31/12/2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2019.

4. Approbation des états financiers arrêtés clos au 31/12/2019.

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020R02643SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Lundi le 28 décembre 2020

Société VILLA DIDON S.A

Société anonyme

Au capital 5.164.180

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1000 Tunis

Identifiant unique : 1575215/P

Sur décision du conseil d'administration réuni mardi le 17/11/2020, Messieurs les actionnaires de la Société VILLA DIDON S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale mixte qui sera tenue le lundi 28 décembre 2020 à 14h au siège social de la Société 2 Rue Ali Bach Hamba 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation rétroactive des apports en nature à la Société dans le cadre de la scission de la Société Palm Beach Hôtels Tunisia ;

2- Suppression de l'activité «étude, réalisation et commercialisation de projet immobiliers de l'objet social» et modification de l'article 3 des statuts en conséquence ;

3- Modification des articles 11, 24, 26 des statuts;

4- Annulation des statuts en date du 01 novembre 2017 ;

5- Approbation des statuts mis à jour;

6- Questions diverses.

2020R02644SANB3

Convocation

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

"RANDA"

Société anonyme

Au capital de 38 900 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle, Bir El Kassaa, Ben Arous.

Identifiant Unique (RNE) : 0005885 W

Messieurs les actionnaires de la Société Les Industries Alimentaires «RANDA» SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 décembre 2020, à 10 heures au siège social de la société sis à la Zone industrielle, Bir El Kassaa, Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions objets des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers de l'exercice 2019;

4- Quitus aux administrateurs concernant leur gestion durant l'exercice 2019;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société sis à la Zone Industrielle, Bir El Kassaa, Ben Arous.

2020R02645SANB3

Convocation

Société Briqueterie ESSID S.A

Matricule fiscal : 992393 Z/A/M/000

Société anonyme

Au capital social de 3 333 160 dinars

Siège social : Avenue El Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la société Briqueterie ESSID S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée ordinaire extraordinaire qui aura lieu le 26/12/2020 à 10h au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article 6 des statuts.

2020R02652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société INSTITUT O2LIVOTECNIA MEDITRANNEE

Société anonyme

Au capital de 20 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs-Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Immatriculée au RC de Tunis sous le numéro 1576708L/A/M/000

Les actionnaires de la société Tuniso-italienne de raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège, le 15 décembre 2020 à 14 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,

5) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019

7) Approbation des conventions réglementées, pour chaque exercice, prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général

9) Pouvoirs pour formalités,

10) Questions diverses.

Les rapports et les informations relatifs à la dite assemblée sont remis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

2020R02655SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tuniso-italienne de mise en bouteille des Huiles Alimentaires

«STICOA»

Société anonyme

Au capital de 700 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs-Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Immatriculée au RC de Tunis sous le numéro 605324E/D/M/000

Les actionnaires de la société Tuniso-italienne de raffinage des Huiles Alimentaires «STICOA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège, le 18 décembre 2020 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire,

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7) Augmentation du capital de 4800 000 dinars par compensation de la créance de la société STIROA avec suppression de droit préférentiel de souscription,

8) Augmentation du capital par émission de nouvelles actions.

9) Approbation des conventions réglementées, pour chaque exercice, prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général

11) Pouvoirs pour formalités,

12) Questions diverses.

Les rapports et les informations relatifs à la dite assemblée sont remis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

2020R02656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tuniso-italienne de Raffinage des Huiles Alimentaires

«STIROA»

Société anonyme

Au capital de 2 736 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route de Fahs - Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Immatriculée au RC de Tunis sous le numéro D24156400

Les actionnaires de la société Tuniso-italienne de raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège, le 16 décembre 2020 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire,

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019

7) Approbation des conventions réglementées, pour chaque exercice, prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Changement de dénomination social de la société.

9) Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital par incorporation des réserves

10) Augmentation du capital de 1 833 120 dinars par incorporation des réserves.

11) La participation dans le capital de la société STICOA par compensation de créance à hauteur de 4 800 000 dinars

12) Réévaluation légal des immobilisations d*au 31 décembre 2020

13) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général

14) Pouvoirs pour formalités,

15) Questions diverses.

Les rapports et les informations relatifs à la dite assemblée sont remis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, revêtu de la signature du mandat indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2020R02657SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 décembre 2020

Société BIENVU

Société anonyme

Capital de 2.451.481.000

Siège social : 29, Avenue de Paris 1001 - Tunis

RC : B147341999

MF : 645015Q

N° d'affiliation : 144105-60

Messieurs les actionnaires de la société BIENVU -SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 25 décembre 2020 à 15 h au siège de la société BIENVU-SA sis 29, Avenue de Paris 1001 Tunis, afin d'examiner les points suivants :

1- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale pour les années 2019 et 2020.

2- Approbation de la nomination du Président du conseil d'administration de la Société Bien vu.

3- Approbation des conventions règlementées au sens des articles 200 à 205 du Code des sociétés commerciales

4- Examen et approbation du Business Plan des activités Régie et hôtel et avancement de la mission d'évaluation des actions de la société.

5- Examen de l'avancement de l'établissement des états financiers d'ouverture de l'année 2016 et avancement de la mission d'audit des états financiers des exercices 2016 et 2017.

6- Questions diverses.

2020R02665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEUNIERE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital de 39 767 537.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0002540J

Messieurs les actionnaires de la Société Meunière Tunisienne (SMT) SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 décembre 2020 à 10 heures au siège social sis à la zone Industrielle Bir El-Kassaa Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions objets des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers de l'exercice 2019 ;

4- Quitus aux administrateurs concernant leur gestion durant l'exercice 2019 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2020R02676SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME HOTEL SAMARA

SA au capital de 5.078.985 dinars

SS : Av Gorge Gorce Sousse

RNE : 004759 L

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 26/12/2020 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2019.

2) Quitus aux administrateurs

3) Questions diverses.

2020S01335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHDOUI DE PROMOTION IMMOBLIERE

S.A au capital de 9.741.855 dinars

SS : Av. George Gorce Sousse

RNE. : 1032133W

Messieurs les actionnaires de la société Mehdoui de promotion immobilière sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 26/12/2020 à 12 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de l'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2019.

2) Quitus aux administrateurs

3) Questions diverses.

2020S01336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation «THETA»

Société anonyme

Au capital de 9.640.000 D

Identifiant Unique : 0028491E

Siège social : Hôtel RIVIERA - Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Tunisienne Hôtelière Entreprise de Tourisme et d'Animation «THETA», sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 décembre 2020 à onze heures au siège social de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

3- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

4- Approbation, s'il y a lieu, du rapport de gestion du Conseil d'Administration des rapports du Commissaire aux comptes et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019.

5- Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées prévues à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales (C.S.C).

6- Approbation des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales (C.S.C)

7- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

10- Pouvoirs pour formalités.

2020S01350SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX "SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Registre de commerce : B112217-1997

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le mardi 29 décembre 2020 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 9H en assemblée générale ordinaire de la Société et du groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de l'assemblée générale ordinaire de la SORETRAS.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS année 2019

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 de la SORETRAS et de leur rapport spécial.

4- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2019.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

8- Approbation de la désignation de membres du conseil d'administration.

9- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2019.

10- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2019.

11- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers du Groupe de la SORETRAS exercice 2019.

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 10H en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B : Conformément aux dispositions des articles 472 et 280 du code des sociétés commerciales les documents y relatifs sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2020X01706SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2016

SOCIETE KAMMOUN DE REALISATION IMMOBILIERE

Sté anonyme

Au capital de 650.000 dinars

Siège social : Rte de Gremda Km 3 Résidence Elferdaws Bureau n°7 Sfax

Identifiant Unique : 584217K

MF : 584217KAM

Messieurs les actionnaires aux comptes de la société kammoun de réalisation Immobilière "KARIM" société anonyme au capital de 650.000 dinars, ayant son siège social à la route de Gremda Km 3 résidence El Ferdaws bureau n°7 Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n° 584217K sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2016 qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 13 heures de l'après midi au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2016.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2016.

6. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2016.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'Identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2020X01722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2017

SOCIETE KAMMOUN DE REALISATION IMMOBILIERE

Sté anonyme

Au capital de 650.000 dinars

Siège social : Rte de Gremda Km 3 Résidence Elferdaws Bureau n°7 Sfax

Identifiant Unique : 584217K

MF : 584217KAM

Messieurs les actionnaires et le commissaire aux comptes de la société kammoun de réalisation immobilière "KARIM" société anonyme au capital de 650.000 dinars, ayant son siège social à la route de Gremda Km 3 résidence El Ferdaws bureau n°7 Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°584217K sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2017 qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 14 heures de l'après midi au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2017.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Pouvoirs pour formalités. Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2020X01723SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2018

SOCIETE INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD

IPSAS

Sté anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax

Identifiant Unique : 418435 R

MF : 418436R

Messieurs les actionnaires et le commissaire aux comptes de la société kammoun de réalisation immobilière "KARIM" société anonyme au capital de 650.000 dinars, ayant son siège social à route de Gremda Km 3 résidence El Ferdaws bureau n°7 Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°584217K sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2018 qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 15 heures de l'après midi au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2018.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Election et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020 et 2021.

12. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 et 2020 et 2021.

13. Pouvoirs pour formalités. Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale

sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2020X01724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2019

SOCIETE KAMMOUN DE REALISATION IMMOBILIERE

Sté anonyme

Au capital de 650.000 dinars

Siège social : Rte de Gremda Km 3 Résidence Elferdaws Bureau n°7 Sfax

Identifiant Unique : 584217K

MF : 584217KAM

Messieurs les actionnaires et le commissaire aux comptes de la société kammoun de réalisation immobilière "KARIM" société anonyme au capital de 650.000 dinars, ayant son siège social à route de Gremda Km 3 résidence El Ferdaws bureau n°7 Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°584217K sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2019 qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 16 heures de l'après midi au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2019.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Pouvoirs pour formalités. Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2020X01725SANB3

Convocation

ALWIFAKSA

Société anonyme

Au capital social de 1400 000 DT

Siège social : Route de Teniour Km 2 Imm Les Jumeaux 4ème étage 3002 Sfax

Matricule fiscal : 1436770P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALWIFAK sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 21/12/2020 à 16h à l'hôtel "Le palais royal" à Sfax pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation de la réunion de l'AGO après les délais;

2. Lecture des rapports de gestion des exercices 2017 et 2018;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017 et 2018;

4. Approbation des rapports de gestion des exercices 2017 et 2018;

5. L'approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017 et 2018;

6. L'affectation des résultats des exercices 2017 et 2018;

7. L'approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC;

8. Quitus aux administrateurs et au Directeur général;

9. Désignation du commissaire aux comptes de la société;

10. Pouvoirs pour formalités.

2020X01731SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

YADIS HOLDING

S.A. au capital de 8 852 250 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle me du métal et me des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787 G

N° d'Affiliation CNSS : 269352 - 80

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers consolidés de l'exercice 2017,

- Lecture du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2017 et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2017,

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017,

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2019,

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Délégation de pouvoirs.

2020402506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«AGROLAND TUNISIE»

En cours de liquidation

Société anonyme - non résidente

Capital social : 600.000 Dinars

Siège social : Immeuble Nour El Bouhaira - Entrée B, 1er étage ; Rue du Lac

Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis

Identifiant Unique : 756324S

Les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le vendredi 8 janvier 2021 à 10 heures au siège social de la société PRIMEALE France en France à Lessay (50430) Espace l'activité Fernand Finel, avec la possibilité d'y assister par audioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée ;

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

3. Examen et approbation des rapports sur la gestion ayant trait aux exercices clos au 30/9/2013, 31/12/2014, au 31/12/2015, au 31/12/2016, au 31/12/2017, et au 31/12/2018;

4. Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre des exercices clos au 30/9/2013, au 31/12/2014, au 31/12/2015, au 31/12/2016, au 31/12/2017, et au 31/12/2018;

5. Affectation des résultats des exercices clos au 30/9/2013, au 31/12/2014, au 31/12/2015, au 31/12/2016, au 31/12/2017, et au 31/12/2018;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

7. Quitus aux administrateurs,

8. Pouvoirs pour formalités.

2020402518SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 23 décembre 2020

Société Clinique la Rose S.A

Rue de la Bourse les Jardins du Lac 2 -Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la société Clinique La Rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 décembre 2020 à l'hôtel Regency qui se tiendra à Gammarth - Tunis à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019;

4- Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion et aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019;

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

8- Nomination d'un membre du conseil d'administration;

9- Pouvoirs pour formalités

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2020402521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société «SOLARTECH-SUD»

SA Au capital de 597.500 Dinars

Siège social : Immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 1137306C

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 28/12/2020 à 10h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue lac Victoria 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

2- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2019

4- Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019

7- Fixation des jetons de présence

8- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société SOLARTEC-SUD SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28/12/2020 à 11h à l'immeuble KENZET Bloc A App A2 Rue Lac Victoria 1053 Les Berges du

Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2- Augmentation de capital

3- Autorisation des réunions à distance

4- Questions diverses.

2020402522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hexabyte

Société anonyme

Au capital de 2083 334 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba - 9000 - Béja

RC Béja : B124582001

M.F : 760635KAM000

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 16 décembre 2020 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation des démissions des administrateurs sortants de leurs postes de membres de conseil d'administration

- Approbation de réduction du nombre des membres de conseil d'administration.

- Cooptation des nouveaux administrateurs

- Distribution du résultat des exercices antérieurs

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 Tunis.

2020402523SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

IBEROSTAR TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 DT

Siège social : Hôtel Averroès 8052 Yasmine Hammamet

Identifiant Unique : 0633890P

Le Conseil d'administration tenu le 5/11/2020, convoque les actionnaires de la Société :

A- L'assemblée générale ordinaire devra se tenir le lundi 7 décembre 2020 à 16 h par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée ;

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019;

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2019

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Nomination du commissaire aux comptes ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs en vue des formalités.

A- L'assemblée générale extraordinaire devra se tenir le lundi 7 décembre 2020 à 18h par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Adoption des statuts mis à jour ;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2020402529SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ARAB INVESTMENT CONSORTIUM

Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba Ain Zaghouan 2046 Tunis

Identifiant unique : 00509069

MF : 0509069V

AF CNSS : 208488-35

Messieurs les actionnaires sont invités pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 22/12/2020 au siège social de la société sur convocation de Maître Laabidi Ahmed pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de l'état d'avancement des formalités juridiques et comptables de l'opération de liquidation de la société.

2020402531SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE S.A.

P.I.T. S.A

Au capital de 4 800 000 DT

Siège social : 1, rue de Canada, 1002 Tunis

I.U : 425280H

Le Conseil d'Administration de La Société «LA Promotion de l'Investissement Touristique» P.I.T, SA convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 28 décembre 2020 à 10h, à l'Hôtel Majesty Golf, Hammamet, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer l'activité de la société ou prononcer sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 388 CSC

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2020402533SANB3

Autres sociétés

Avis

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles «ELAMEL» à KONDAR, informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 17 décembre 2020 à dix heures du matin au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration de l'année 2019.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2019.

3) Discussion des rapports et donner ou refuser le quitus aux administrateurs.

4) Répartition des excédents.

2020S01338SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire élective

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«Ennejma Avicole» Sousse

Siège social : BP N° 321 Sahloul 1 - 4054 Sousse

Tel : 73 368 005 - 73 368 218

Fax : 73 368 007

Adresse électronique : Ste.ennejma@gmail.com

Registre de commerce : B111346199

Code fiscal : 0455962V/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma» Avicoles Sousse, Informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire Elective de l'année 2019 sera tenue le jeudi 24/12/2020 à 10 Heures à l'hôtel Riadh Palms Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration de l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2019.

3- Discussion et approbation des rapports et des comptes de l'exercice 2019.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Affectation des excédents de l'exercice 2019.

7- Suivi des dossiers judiciaires en cours et décisions.

8- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

Les Adhérents ont la faculté à partir du 17/12/2020, de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès-verbaux du Conseil d'Administration des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

La candidature au conseil d'administration est ouverte à partir d'apparition de l'invitation de l'assemblée générale jusqu'au 18/12/2020 inclus.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2020S01343SODB3

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire deuxième rendez vous

Société mutuelle de base de services agricoles

"Ennouhoud" Beliana - El Amra - Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Ennouhoud" Beliana - El Amra - Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire deuxième rendez vous qui sera tenue le jeudi 24 décembre 2020 à 9 heures et demi du matin au siège de la Société mutuelle au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Voir la possibilité de continuer l'activité de la Société mutuelle.

- Voir la possibilité d'arrêter l'activité et décider la dissolution de la Société mutuelle et nomination d'un liquidateur.

2020X01728SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre foncier

Mr El Hedef Khaled titulaire de la carte d'identité n°08347083 déclare au public la perte de titre de propriété n°09/6357 objet du titre foncier n°50145 Ariana suivant la déclaration sur l'honneur reconnue par la signature le 29 septembre 2020.

2020T01161DIVD2

Perte titre foncier

Mme Naziha Bent Tayeb Basti titulaire de la carte d'identité Nationale n°01420122 annonce la perte du certificat de propriété de titre financier n°181913 Bizerte Titre Foncier n°97082 nommé "EHTIMEM" situé à Sonin Ras Ejbel Bizerte.

2020R02629DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr El Moncef Ben Mansour Ben Jalloul Ltaief, titulaire de la CIN n°04013058, déclare la perte de son acte de propriété n°40010 du 02/12/2014 objet du titre foncier n°27935 Monastir sis à Jemmel Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°341 le 10/4/2018 par le poste de police de Jemmel.

2020S01325DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Tijeni Ben Hssouna Gargouri déclare avoir perdu son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 7720 m² contenant un poulailler situé à la route Gabès km 30 Sfax. Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 70 jours.

2020X01702DIVD2

Avis

Fekria Bent Youssef Koubaa déclare qu'elle est propriétaire d'un terrain de 409 m² sis à la Route Mahdia Km 9 Kassas Sidi Bou Ali Sfax limite au sud et à l'est par Ali et Nawel Koubaa à l'ouest par un passage au nord par Kamilia Koubaa elle a égaré son titre de propriété et elle désire tirer une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Zouhir Kallel et Mohamed Hentati.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2020X01703DIVD2

Avis

Azhar Linda annonce que son titre de propriété du terrain d'une superficie de 1079.32m², situé à la route el Mahdia km 07 Sfax par un acte de vente rédigé en 25/3/2010 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit le 25/5/2010 n°M024089 par les deux notaires Hichem Fourati et Wadi Makni a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai du 70 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X01707DIVD2

Avis

M. Noureddine Bin Muhammad Bin Al Shehi Amiri, titulaire d'une carte nationale d'identité numéro 04323299, annonce qu'il a perdu le titre de propriété dont le bien immobilier objet du tirage. Le numéro immobilier 32447 Sidi Bouzid, composé de la parcelle numéro 171 et d'une superficie de 415 mètres carrés, soumet cette annonce pour lui permettre d'obtenir un nouveau titre de propriété.

2020X01730DIVD2

Avis

Abdelhafith Besbes annonce qu'il a perdu son acte d'extrait (Madhmoun Milk) de terrain de 5677 m² daté le 01/02/1976 par les notaires Med Karray et Mahmoud Mziou et leur fils : Bassem annonce qu'il a perdu son acte de terrain de 665 m² et Omar annonce qu'il a perdu son acte de terrain de 661 m² datés le 24/3/2013 par les notaires Fatma Chtourou et Houda Aroussi sis les terrains route Mahdia km 7 Sfax et il veulent avoir des extraits de ces actes originaux. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à la rue Slayim echarfi Al Médina al Atika Sfax.

2020X01732DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2009G04586SRLB1 au Journal Officiel de la République Tunisienne, numéro 95 en date du 8 août 2009, page 4526.

Lire :

Gérance : Monsieur Slim Adel Babbou

Au lieu de :

Gérance : Monsieur Slim Babbou.

Le reste demeure sans changement.

2020402496RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2020R2624APSF1 parue au Journal Officiel de la République Tunisienne n°88 du 1er décembre 2020 (P 2665).

Lire :

Association art et créativité

Au lieu de :

Association Hergla art et créativité.

Le reste demeure sans changement.

2020R02689RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2020S01321VEPA1 parue au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 88 du 1er décembre 2020.

Lire :

Matricule fiscal : 756310/L

Au lieu de :

Matricule fiscal : 7563102

Le reste demeure sans changement.